IFP ENERGIES NOUVELLES

Etablissement Public Industriel et Commercial

1, avenue de Bois Préau

92500 Rueil-Malmaison

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de 2 271 184 €
632 013 843 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

IFP ENERGIES NOUVELLES

Etablissement Public Industriel et Commercial

1, avenue de Bois Préau
92500 Rueil-Malmaison

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement IFP ENERGIES NOUVELLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06 décrit dans le paragraphe « Application du règlement ANC n°2022-06 » de la note « Note 1 – Faits significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation sont évalués selon les modalités présentées dans les paragraphes « Immobilisations financières » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » et « Valorisation des immobilisations financières » de la note 5 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner la méthodologie mise en œuvre, à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues et à vérifier que les notes de l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées selon les modalités présentées dans le paragraphe « Engagements de retraites et médailles du travail » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs, et à vérifier que la note de l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du secrétaire du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

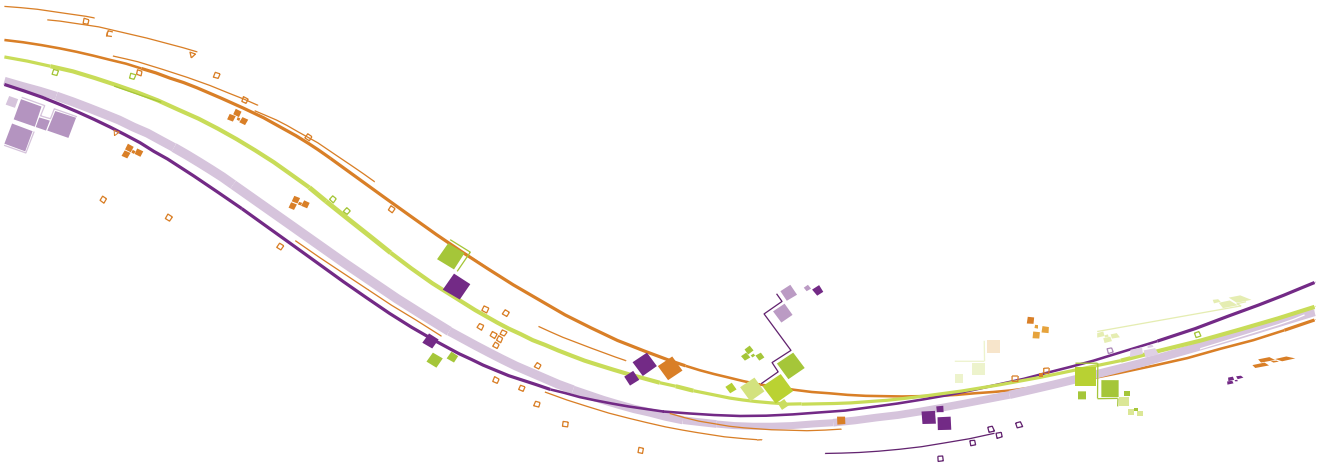
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 25 mars 2026

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton *Membre français de Grant Thornton International*	Deloitte & Associés
Laurent BOUBY	Alexis Levasseur
Laurent Bouby	Alexis Levasseur

COMPTES SOCIAUX
AU
31 décembre 2025



SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 3
BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 4
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2025 5
TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2025 6
ANNEXE 7
NOTE 1 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 7
NOTE 2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 8
NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 13
NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES 14
NOTE 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 15
NOTE 6 – ACTIF CIRCULANT 16
NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES 18
NOTE 8 – AUTRES FONDS PROPRES 18
NOTE 9 – PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS 19
NOTE 10 – DETTES 19
NOTE 11 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION 22
NOTE 12 – RÉSULTAT FINANCIER 23
NOTE 13 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL 23
NOTE 14 – INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS 24
NOTE 15 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES 24
NOTE 16 – ENGAGEMENTS FINANCIERS 25
NOTE 17 – INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL 26
NOTE 18 – INFORMATIONS SUR ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 26
NOTE 19 – TABLEAU – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 27

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF		31/12/2025			31/12/2024
(k€)		Brut	Amortissements et Dépréciations (à déduire)	Net	Net
Immobilisations incorporelles	**(note 3)**				
▪ Frais de développement		36 694	-36 694	0	1 422
▪ Concessions, brevets, licences, solutions informatiques		48 026	-43 496	4 530	4 243
▪ Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		8 460	-	8 460	5 913
Immobilisations corporelles	**(note 4)**				
▪ Terrains		25 084	-4 364	20 720	20 969
▪ Constructions		322 876	-269 614	53 262	55 695
▪ Installations techniques, matériel et outillage industriels		402 728	-337 377	65 352	69 700
▪ Autres immobilisations corporelles		19 241	-16 493	2 748	3 069
▪ Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		21 829	-	21 829	20 045
Immobilisations financières (1)	**(note 5)**				
▪ Participations		384 553	-	384 553	384 553
▪ Créances rattachées à des participations		314	-	314	1 067
▪ Autres titres immobilisés		6 912	-	6 912	13 588
▪ Prêts		8 813	-	8 813	8 570
▪ Autres immobilisations financières		994	-	994	996
Total de l'actif immobilisé		**1 286 525**	**-708 038**	**578 486**	**589 831**
Stocks et en-cours :					
▪ Matières premières et autres approvisionnements		1 301	-19	1 283	1 368
▪ Avances et acomptes versés sur commandes		657	-	657	1 234
Créances (2) :					
▪ Créances clients et comptes rattachés		61 176	-637	60 538	65 929
▪ Autres créances		26 023	-13 019	13 005	13 129
▪ Charges constatées d'avance		3 139	-	3 139	3 118
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
▪ Instruments financiers à terme et jetons détenus		-	-	-	-
▪ Disponibilités		23 758	-	23 758	18 324
Total de l'actif circulant	**(note 6)**	**116 054**	**-13 675**	**102 379**	**103 102**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif		2	-	2	13
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF		**1 402 581**	**-721 713**	**680 868**	**692 946**
(1) dont à moins d'un an				846	1 483
(2) dont à plus d'un an				383	819

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF (k€)		31/12/2025	31/12/2024
▪ Fonds propres		380 072	399 691
▪ Ecarts de réévaluation		167 674	167 674
▪ Résultat de l'exercice (ou de la période)		-3 805	-19 619
▪ Subventions d'investissement		15 984	14 740
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(note 7)**	**559 924**	**562 485**
▪ Avances conditionnées		1 256	2 678
TOTAL BIS DES CAPITAUX PROPRES	**(note 8)**	**1 256**	**2 678**
▪ Provisions pour risques		862	1 062
▪ Provisions pour charges		28 923	29 968
TOTAL DES PROVISIONS	**(note 9)**	**29 785**	**31 030**
▪ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		-	-
▪ Emprunts et dettes financières diverses		5 150	5 167
▪ Intruments financiers à terme		8	44
▪ Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		5 548	5 750
▪ Dettes fournisseurs et comptes rattachés		18 367	20 719
▪ Dettes fiscales et sociales		42 040	43 096
▪ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 867	9 065
▪ Autres dettes		11 982	12 078
▪ Produits constatés d'avance		941	810
TOTAL DES DETTES (1)	**(note 10)**	**89 903**	**96 729**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		**0**	**25**
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF		**680 868**	**692 946**
(1) dont : à moins d'un an		84 850	91 411
à plus d'un an		5 053	5 318
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		-	-

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

(k€)		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
▪ Production vendue		37 816	40 887
Montant net du chiffre d'affaires		**37 816**	**40 887**
▪ Production immobilisée		11 687	7 652
▪ Subventions		19 995	17 791
▪ Redevances pour concessions licences		48 822	46 681
▪ Subvention pour charges de service public		117 635	122 250
▪ Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		6 871	3 357
▪ Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		29	-
▪ Autres produits		218	252
CHARGES D'EXPLOITATION			
▪ Achats de matières premières et autres approvisionnements		4 090	4 657
▪ Variation de stock		268	-20
▪ Autres achats et charges externes (1)		76 903	79 209
▪ Impôts, taxes et versements assimilés		19 899	19 581
▪ Salaires		108 726	108 971
▪ Cotisations sociales		50 678	50 007
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
▪ Sur immobilisations : dotations aux amortissements		29 807	27 444
▪ Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		-	-
▪ Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		355	205
▪ Dotations aux provisions		4 080	4 447
▪ Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		189	-
▪ Autres charges		450	690
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(note 11)**	**-52 370**	**-56 322**
PRODUITS FINANCIERS			
▪ De participations		42 939	38 030
▪ D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		516	649
▪ Autres intérêts et produits assimilés		67	95
▪ Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		-	-
▪ Différences positives de change		32	63
▪ Produits des cessions d'immobilisations financières		15 197	-
▪ Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		-	-
CHARGES FINANCIERES			
▪ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-	-
▪ Intérêts et charges assimilées		149	232
▪ Différences négatives de change		42	74
▪ Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		6 692	-
▪ Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		-	-
2. RÉSULTAT FINANCIER	**(note 12)**	**51 868**	**38 530**
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		**-502**	**-17 792**
▪ Produits Exceptionnels		2 857	3 368
▪ Charges exceptionnelles		2 359	2 086
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(note 13)**	**498**	**1 282**
INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS	**(note 14)**	**1 940**	**2 163**
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	**(note 15)**	**1 861**	**946**
BENEFICE OU PERTE		**-3 805**	**-19 619**

(1) Y compris : - redevances de crédit-bail mobilier : - -

TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2025

(k€)	31/12/2025	31/12/2024
RESSOURCES		
. Résultat net de l'exercice (ou de la période)	-3 805	-19 619
. Augmentation (Diminution) des amortissements	30 494	28 296
. Augmentation (Diminution) des dépréciations et provisions	-3 164	1 516
. Pertes (Gains) sur cessions d'actifs	-8 347	174
. Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	-2 059	-2 319
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	**13 119**	**8 048**
. Cessions ou réductions d'actifs incorporels	835	0
. Cessions ou réductions d'actifs corporels	92	54
. Cessions ou réductions d'actifs financiers	16 173	1 187
CESSIONS / REDUCTIONS D'ACTIFS	**17 100**	**1 241**
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES	**3 303**	**3 554**
AUGMENTATION DES AUTRES FONDS PROPRES	**0**	**33**
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES	**53**	**0**
TOTAL DES RESSOURCES (A)	**33 576**	**12 876**
EMPLOIS		
. Acquisitions d'immobilisations incorporelles	4 977	3 357
. Acquisitions d'immobilisations corporelles	21 177	22 660
. Acquisitions d'immobilisations financières	484	462
ACQUISITIONS D'ACTIFS IMMOBILISES	**26 638**	**26 480**
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	**0**	**0**
REMBOURSEMENT DE DETTES FINANCIERES	**0**	**0**
REDUCTION DES CAPITAUX PROPRES	**0**	**0**
DIMINUTION D'AUTRES FONDS PROPRES	**1 422**	**852**
TOTAL DES EMPLOIS (B)	**28 060**	**27 331**
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (C = A - B)	**5 516**	**-14 456**
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (D)	**47**	**-703**
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (E = C - D)	**5 469**	**-13 753**
. Trésorerie début de période	**18 280**	**32 033**
. Trésorerie fin de période	**23 750**	**18 280**
. Variation de trésorerie	**5 469**	**-13 753**

ANNEXE

NOTE 1 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Résultat d'exploitation (cf. Note 11)

- Par rapport à l'exercice précédent, les redevances perçues augmentent de 2,1 M€ dont +1,5 M€ pour celles en provenance du groupe Axens.
- Subvention pour charges de service public au profit d'IFP Energies nouvelles (IFPEN) :

 La subvention, votée au budget IFPEN à hauteur de 121,4 M€, a été inscrite dans la loi de Finances Initiale (LFI) pour 2025 à 117,7 M€, nette de réserve. Le montant reçu en 2025 (117,6 M€) est en diminution de -4,6 M€ par rapport à 2024.
- Le taux d'actualisation retenu pour le calcul des indemnités de départ à la retraite et des médailles du travail ayant légèrement augmenté depuis décembre 2024, passant de 3,25% à 3,95%, les provisions correspondantes ont par conséquent baissé (-2,2 M€) et s'élèvent à 27,2 M€ au 31 décembre 2025 (cf. Note 9).
- Le résultat d'exploitation se traduit par une perte de -52,4 M€, contre -56,3 M€ au 31 décembre 2024, soit une amélioration de +3,9 M€.

Résultat financier (cf. Note 12)

- Les revenus des titres de participations s'établissent à 42,9 M€ ; ils augmentent de 4,9 M€ par rapport à ceux de 2024, soit +13,05 %.
- Au cours de l'année, IFPEN a cédé sur le marché boursier des titres Technip Energies pour un montant total de 15,2 M€, dégageant une plus-value de cession de 8,5 M€.
- Le résultat financier est bénéficiaire à 51,9 M€, contre 38,5 M€ à fin décembre 2024.

Résultat exceptionnel (cf. Note 13)

- Le résultat exceptionnel affiche un bénéfice de 0,5 M€ et est principalement constitué de l'impact de la clôture du dispositif d'aides reçues de la DGEC pour 0,6 M€. Pour rappel, ces aides, remboursables sur 20 ans, ont été attribuées à IFPEN en tant que gérant et à ses partenaires ou en tant que partenaire de projets de recherches jusqu'en 2005. En contrepartie de ces aides comptabilisées en avances conditionnées au passif du bilan, une inscription en immobilisations incorporelles a été appliquée (en frais de recherche). Le remboursement de ces aides ne pouvant être exigé à l'issue de la 20ème année suivant l'année d'approbation de l'aide, IFPEN a soldé au 31 décembre 2025 tous les comptes en lien avec ce dispositif.

Application du règlement ANC n°2022-06

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, introduit des changements ayant un impact sur les comptes sociaux à compter du 1er janvier 2025. La première application est prospective.
Les principaux impacts pour IFPEN sont :

- La comptabilisation en résultat exceptionnel des seuls produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
- La comptabilisation en résultat opérationnel du résultat de cession des actifs corporels et incorporels,
- La comptabilisation en résultat financier du résultat de cession des actifs financiers,

- La suppression du transfert de charges, les produits étant imputés au crédit des comptes de charges correspondants.

Ainsi, l'application du nouveau règlement n'implique pas de retraitement des comptes 2024.
Les principaux impacts dans les comptes 2025 sont les suivants :

- La quote-part de subventions d'investissements et les sorties d'actifs immobilisés incorporels et corporels sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation pour +2,1 M€ et non plus présentées en résultat exceptionnel.
- Les cessions d'actifs immobilisés financiers sont comptabilisées dans le résultat financier pour +8,5 M€ et non plus présentées en résultat exceptionnel.
- La suppression du transfert de charges a impliqué la comptabilisation de la cogénération au crédit des autres achats et charges externes pour -1,4 M€ et non plus présentée dans le poste transfert de charges.

Contrôle fiscal

Le contrôle fiscal dont fait l'objet IFPEN se poursuit. Pour mémoire, il porte sur les années 2021 à 2024.

IFPEN a reçu en décembre dernier une proposition de rectification pour les années 2021 et 2022. Celle-ci concerne l'amortissement de 3 immobilisations et conduirait à un rehaussement du résultat fiscal de :

- 0,3 M€ pour l'année 2021. Le résultat fiscal étant déficitaire, ce rehaussement n'aurait pas d'impact sur l'impôt sur les sociétés ; en effet, seul le montant du déficit à reporter serait revu à la baisse.
- 0,3 M€ pour l'année 2022. Le résultat fiscal étant bénéficiaire, ce rehaussement donnerait lieu à un redressement d'impôt de 36 k€ ainsi que des intérêts de retard de 2 k€.

A ce jour, le contrôle se poursuit.

NOTE 2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2025 sont établis selon les principes et méthodes comptables définis par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 4 juin 2014 ainsi que par le règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le Plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

Ils sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Opérations commerciales en devises

- <u>Chiffre d'affaires (Production vendue/Redevances)</u>

Les ventes en devises sont enregistrées en chiffre d'affaires au cours du jour de la vente. L'effet de la couverture est, le cas échéant, comptabilisé dans le même compte de chiffre d'affaires (voir § « Instruments financiers »).

- <u>Dettes et créances commerciales, disponibilités</u>

Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties en fin d'exercice à leur cours de clôture.

Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart

de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion résultant de la réévaluation des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture (élément couvert ou couverture).

Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture (voir § « Instruments financiers »).

Les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

Avances remboursables reçues de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) / Frais de recherche

Leur mode de comptabilisation a été préconisé par la Cour des comptes afin d'obtenir la neutralité économique des opérations comptables liées à ces avances :

- depuis le 1er janvier 1999, les avances reçues au titre d'un programme sont inscrites au passif du bilan, sous la rubrique "Avances conditionnées",
- elles s'accompagnent en contrepartie et à due concurrence, par transfert des charges d'exploitation des travaux correspondants, d'une inscription à l'actif du bilan sous la rubrique "Frais de recherche",
- le montant ainsi immobilisé est amorti au rythme des remboursements annuels effectués,
- en fin de processus ou en cas de décision d'abandon de créance, le solde non remboursé est comptabilisé en produits exceptionnels et compensé par une charge d'amortissement exceptionnel de la valeur résiduelle des immobilisations correspondantes.

Ce mode de comptabilisation déroge toutefois aux dispositions du règlement n° 04-06 du Comité de la réglementation comptable repris par le règlement ANC 2014-03 sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs, qui exclut toute inscription à l'actif des frais de recherche appliquée.

Immobilisations

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production.

En application de l'avis CNC 2004-15, sont inscrits à l'actif du bilan (méthode de référence) les frais de développement de projets répondant aux critères généraux d'activation posés par l'article 212-3.2 du PCG.

Les frais de développement de projets informatiques sont ainsi portés à l'actif du bilan pour leur coût de production, qui s'entend des coûts directs et indirects, externes et internes, directement attribuables à l'immobilisation produite.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production, à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation au 1er janvier 2002 sur la base d'expertises externes.

Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

- Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant représentant la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation non cotés est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, de la quote-part d'actif net réévalué, des perspectives de rentabilité et de développement des sociétés considérées.

Concernant les titres cotés, une dépréciation sera comptabilisée dès lors que l'évolution des cours de bourse postérieurement à la clôture et jusqu'à la date du Conseil d'Administration conduit à constater une valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur comptables des titres.

Sauf autre méthode plus pertinente, la méthode préférentielle de valorisation utilisée est celle du *Discounted Cash Flow* (DCF).

Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital, en application du Modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF). Ce modèle repose notamment sur la prise en compte d'une prime de risque anticipée de marché (moyenne sur 12 mois des primes de risque du marché Europe communiquées) et d'un taux de rémunération des actifs sans risque (moyenne sur 12 mois des taux d'adjudication des OAT à un mois communiqués).

Stocks de matières et autres approvisionnements

La méthode de valorisation des stocks de matières et fournitures consommables est celle du FIFO.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Pour les créances en devises, voir § « Opérations commerciales en devises ».

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement, s'il y a lieu, est géré selon la méthode FIFO.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. A la clôture, si leur valeur liquidative est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Subventions d'investissement

Les subventions, publiques ou privées, dont IFPEN bénéficie en vue d'acquérir ou de créer des immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Conformément aux dispositions prévues à l'article 312-1-1 du PCG, elles sont ensuite reprises au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations ainsi acquises ou créées.

Autres fonds propres

Les aides remboursables comptabilisées au passif du bilan sous la rubrique "Avances conditionnées" correspondent à la part revenant à IFPEN sur les soutiens accordés.

Les obligations de remboursement éventuelles incombant aux partenaires sur des projets ayant bénéficié d'aides de la DGEC ont fait l'objet d'une inscription au titre des engagements hors bilan jusqu'en 2024 ; en 2025, du fait de la clôture du dispositif, les engagements hors bilan ont été soldés.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour IFPEN ; ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

- Engagements de retraite et médailles du travail

Les indemnités de départ à la retraite et les gratifications pour médailles du travail font l'objet d'une provision, portée sous la rubrique "provisions pour risques et charges". Cette provision est calculée sur la base des conventions et des lois en vigueur.

Les calculs relatifs à ces provisions sont effectués par un organisme de courtage en assurances, en prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Probabilité de présence dans l'entreprise : taux de rotation du personnel différencié selon les tranches d'âges, appliqué individuellement à la population, et risque de mortalité estimé à partir des tables TGH – TGF 2005-2006.
- Évolution des salaires : taux de révision fixe pour l'ensemble des salariés.
- Taux d'actualisation financière : iBoxx Euro Corporate AA10+.

- Risques sur filiales et participations

S'il y a lieu, les provisions pour risques sur filiales et participations correspondent à la quote-part de situation nette négative des sociétés concernées. Une provision complémentaire peut être constituée dans le cas de risques spécifiques identifiés.

- Pertes à terminaison

Les provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées dès lors que le résultat prévisionnel du contrat apparaît négatif.

Chiffre d'affaires - contrats à long terme

La comptabilisation des contrats de ventes de prestations et d'études multi clients à longue durée s'effectue par application de la méthode à l'avancement (règlement ANC 2014-03).

Les contrats concernés sont ceux relevant du secteur lucratif, dont l'achèvement interviendra postérieurement à la date de l'arrêté comptable, et facturés sur une base forfaitaire (supérieure ou égale à 150 k€ pour les contrats de prestations, sans condition de montant pour les contrats d'études multi clients).

Cette méthode consiste à comptabiliser le résultat et le chiffre d'affaires à l'avancement, sur la base :

- de l'estimation révisée des produits et des coûts à la date d'arrêté,
- du pourcentage d'avancement, déterminé en retenant le rapport existant entre le coût des travaux et services exécutés à la date d'arrêté des comptes et le total des coûts prévisionnels du contrat à terminaison.

Lorsque les produits facturés sur l'exercice ne sont pas en phase avec l'avancement des travaux, ils sont régularisés à la hausse (factures à établir) ou à la baisse (produits constatés d'avance).

Si le résultat prévisionnel à terminaison d'un contrat fait ressortir une perte, une provision pour risques est constatée pour la différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte déjà comptabilisée.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les seuls produits et charges directement liés à un événement considéré comme majeur et inhabituel au regard des faits et circonstances.

Impôt sur les bénéfices

IFPEN est redevable de l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun au titre de la partie de son activité réputée concurrentielle. Pour le reste de ses activités, l'impôt sur les sociétés est calculé au taux réduit sur la base de ses revenus patrimoniaux.

Imposition complémentaire GLoBE

Le groupe IFPEN réalisant au moins 750 M€ de chiffre d'affaires consolidé (au sens de Pilier 2) est soumis, au titre des exercices ouverts depuis le 31 décembre 2023, à une imposition complémentaire conformément aux règles GloBE (Global Anti-Base Erosion, également appelée « Pilier 2 ») si le taux effectif d'imposition minimum GloBE est inférieur à 15 % dans chacune des juridictions où sont établies les entités du Groupe IFPEN.

IFPEN est redevable de cet impôt complémentaire le cas échéant, en tant qu'Entité Mère Ultime.

Instruments financiers et opérations de couverture

IFPEN a recours à des contrats de change à terme afin de couvrir les risques liés aux fluctuations des cours des devises.

Les effets de ces couvertures sont classés en résultat en fonction du sous-jacent.

Le résultat de la couverture est présenté dans la même rubrique du compte de résultat (exploitation, financier, exceptionnel) que l'élément couvert.

Ainsi, les impacts de la couverture de change sur les flux opérationnels sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

La revalorisation des factures couvertes non dénouées à la clôture est enregistrée au bilan actif ou passif dans le poste « Instruments de trésorerie ».

NOTES SUR LE BILAN

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 680 868 k€.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(k€)	Valeur brute au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
▪ Frais de développement	62 949	-	-	-26 255	36 694
▪ Concessions, brevets, licences, solutions informatiques	47 222	751	1 679	-1 625	48 026
▪ Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	5 913	4 226	-1 679	-	8 460
TOTAL	**116 084**	**4 977**	**0**	**-27 880**	**93 181**

Le poste « Frais de développement » regroupe depuis le 1er janvier 2025, les frais de recherche (26 255 k€) et les frais de développement (36 694 k€). La diminution de ce poste concerne la sortie des frais de recherche en lien avec la clôture du dispositif d'aides reçues.

La production immobilisée sur l'exercice 2025 au titre des immobilisations incorporelles s'élève à 4 027 k€ et se rapporte essentiellement au remplacement du logiciel de gestion intégré (ERP).

Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

AMORTISSEMENTS (k€)	Durée	Mode d'Amort	Cumulés au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Cumulés au 31/12/2025
▪ Frais de développement	5 ans	Linéaire	61 527	-	-	-24 832	36 694
▪ Concessions, brevets, licences, solutions informatiques	3, 13 et 20 ans	Linéaire	42 979	2 143	-	-1 625	43 496
TOTAL			**104 505**	**2 143**	**-**	**-26 458**	**80 190**

Le poste « Frais de développement » regroupe depuis le 1er janvier 2025, les amortissements des frais de recherche (24 832 k€) et des frais de développement (36 694 k€). La diminution de ce poste concerne la sortie des frais de recherche en lien avec la clôture du dispositif d'aides reçues.

DEPRECIATIONS (cf. Note 9) (k€)	Cumulés au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Cumulés au 31/12/2025
▪ Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(k€)	Valeur brute au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
▪ Terrains et agencements de terrain	24 791	443	31	-182	25 084
▪ Constructions					
. Bâtiments	86 239	31	26	-	86 295
. Équipements techniques généraux	25 245	289	253	-27	25 760
. Autres agencements et aménagements	206 786	2 149	2 554	-668	210 821
▪ Installations techniques, matériel et outillage	417 815	7 980	4 876	-27 942	402 728
▪ Autres immobilisations corporelles					
. Agencements divers	1 309	-	-	0	1 309
. Matériel de transport	823	-	-	-32	791
. Matériel de bureau	4 834	443	-	-395	4 882
. Mobilier	14 238	188	-	-2 167	12 259
▪ Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
. Immobilisations corporelles en cours	16 670	8 383	-4 480	-130	20 444
. Avances et acomptes	3 375	1 270	-3 260	0	1 385
TOTAL	**802 125**	**21 177**	**-**	**-31 543**	**791 759**

La production immobilisée sur l'exercice 2025 s'élève à 7 660 k€ et se rapporte essentiellement à des installations spécialisées (unités pilotes, bancs d'essais techniques).

La variation du poste « Immobilisations corporelles en cours » résulte également d'investissements pour les activités de recherche et de travaux immobiliers.

Immobilisations détenues en crédit-bail

IFPEN n'a aucun contrat de crédit-bail en cours.

Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

AMORTISSEMENTS (k€)	Durée	Mode d'Amort	Cumulés au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Cumulés au 31/12/2025
▪ Agencements de terrains	15 ans	Linéaire	3 822	542	-	-	4 364
▪ Constructions							
. Bâtiments	30 ans	Linéaire	56 985	2 354	-	-	59 339
. Équipements techniques généraux	15 ans	Linéaire	22 636	643	-	-27	23 251
. Autres agencements et aménagements	9 et 10 ans	Linéaire	182 954	4 700	-	-630	187 023
▪ Installations techniques, matériel et outillage	5 et 10 ans	Linéaire	346 828	18 476	-	-27 927	337 377
▪ Autres immobilisations corporelles							
. Agencements divers	10 ans	Linéaire	1 236	13	-	- 0	1 249
. Matériel de transport	5 ans	Linéaire	776	4	-	-32	747
. Matériel de bureau	5 ans	Linéaire	3 493	568	-	-394	3 666
. Mobilier	10 ans	Linéaire	12 588	366	-	-2 165	10 788
TOTAL			**631 317**	**27 664**	**-**	**-31 177**	**627 805**

DEPRECIATIONS (cf. Note 9) (k€)	Cumulés au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Cumulés au 31/12/2025
▪ Installations techniques, matériel et outillage	1 287	-	-	-1 287	-
▪ Autres immobilisations corporelles					
. Matériel de transport	43	-	-	-	43
TOTAL	**1 330**	**-**	**-**	**-1 287**	**43**

La reprise de dépréciation fait suite à la mise au rebut de l'unité concernée.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(k€)	Valeur brute au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
▪ Titres de participations	384 553	-	0	-	384 553
▪ Créances rattachées à des participations	1 067	-	-	-754	314
▪ Autres titres immobilisés	13 588	-	-	-6 677	6 912
▪ Prêts	8 570	484	- 0	-241	8 813
▪ Autres immobilisations financières	996	-	-	-2	994
TOTAL	**408 774**	**484**	**-**	**-7 673**	**401 585**

Le détail des titres de participations détenus est présenté en note 19.

Mouvements ayant affecté les immobilisations financières durant l'exercice :

- Les créances rattachées à des participations sont principalement constituées au 31 décembre 2025 d'un prêt consenti à la société Bionext pour 314 k€. Bionext a procédé à un remboursement partiel pour 733 k€ en juillet 2025.
- La diminution constatée sur les autres titres immobilisés correspond à la sortie de titres Technip Energies suite à la cession de 556 376 titres sur le marché boursier au cours de 2025 pour 6 677 k€ (Cf Note 1).
- Les prêts et autres immobilisations financières se rapportent aux prêts accordés au personnel et aux organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction, ainsi qu'aux dépôts de garantie et cautionnements versés.

La variation nette des remboursements opérés sur ces postes au cours de l'exercice est négative de -7 189 k€.

Valorisation des immobilisations financières

Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2025 lors de la mise en œuvre de la valorisation des titres de participation sont les suivantes :

- La prime de risque retenue pour la clôture 2025 s'élève à 5,28% sur la base de la moyenne sur 12 mois des primes de risque du marché Europe communiquées,
- Le taux de rémunération des actifs sans risque s'élève à 2,13% sur la base de la moyenne sur 12 mois des taux d'adjudication des OAT à 1 mois communiqués.

Dépréciations des immobilisations financières

Aucune dépréciation n'a été constatée sur les titres détenus par IFPEN dans les sociétés cotées et non cotées au 31 décembre 2025.

NOTE 6 – ACTIF CIRCULANT

Stocks de matières et autres approvisionnements

(k€)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
▪ Matières premières et autres approvisionnements	1 301	1 569
▪ Dépréciations des matières premières et autres approvisionnements (cf. Note 9)	-19	-201
TOTAL NET	**1 283**	**1 368**

La dépréciation sur les stocks de métaux précieux a été ajustée, compte tenu du cours de ces derniers au 31 décembre 2025.

Créances

- Créances clients

(k€)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
▪ Créances clients (1)	61 176	66 289
▪ Dépréciations des créances clients (cf. Note 9)	-637	-360
TOTAL NET	**60 538**	**65 929**
(1) dont factures à établir sur redevances et prestations terminées	25 077	23 831

- Autres créances

(k€)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
▪ Créance sur l'État au titre de la TVA	3 200	4 611
▪ Créance sur cession immobilisation	253	216
▪ RTPG - acomptes / liquidations demandés à la DGEC	-	167
▪ RTPG à recevoir des gérants - Fiches IFPEN partenaire	-	735
▪ RTPG - valorisation interne due par partenaires - Fiches IFPEN gérant	-	102
▪ Union Européenne - produits à recevoir	1 252	927
▪ ADEME - produits à recevoir	2 229	2 248
▪ Ministère intérieur - produits à recevoir	1 804	611
▪ ANR - produits à recevoir	2 286	2 440
▪ DGAC - produits à recevoir	150	-
▪ KIC LE - produits à recevoir	-	2
▪ METROPOLE DE LYON - produits à recevoir	9	-
▪ REGION AURA - produits à recevoir	819	-
▪ Métropole Grand-Lyon / RRA - produits à recevoir	-	253
▪ Région Nouvelle Acquitaine - produits à recevoir	-	5
▪ Région IDF - produits à recevoir	-	205
▪ Caisse des dépôts et consignation - produits à recevoir	146	-
▪ Comptes courants groupe	13 108	13 106
▪ Débiteurs Divers	767	1 563
TOTAL BRUT	**26 023**	**27 190**
▪ Dépréciation sur créances liées au RTPG	-	-1 042
▪ Dépréciation sur comptes courants groupe (cf. Note 9)	-13 019	-13 019
TOTAL DEPRECIATIONS	**-13 019**	**-14 061**
TOTAL NET	**13 005**	**13 129**

Échéances des créances

CRÉANCES (k€)	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et à moins de 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				
▪ Créances rattachées à des participations	314	314	-	-
▪ Prêts (1) (2)	8 813	358	1 609	6 846
▪ Autres immobilisations financières	994	175	430	389
Créances de l'actif circulant				
▪ Avances et acomptes versés sur commandes	657	657	-	-
▪ Créances clients et comptes rattachés	61 176	61 167	9	-
▪ Autres créances	26 023	25 915	108	-
▪ Charges constatées d'avance	3 139	2 873	227	39
TOTAL	**101 115**	**91 458**	**2 383**	**7 274**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	484
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice	241

Charges constatées d'avance

(k€)	Montant brut au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
▪ Charges constatées d'avance	3 139	3 118
TOTAL	**3 139**	**3 118**

Elles sont principalement relatives à des charges de maintenance, d'assurances et d'abonnements, se rapportant à des périodes postérieures à celle de l'arrêté.

Instruments de trésorerie et disponibilités

(k€)	Montant brut au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
▪ Comptes bancaires	23 757	18 323
▪ Caisse	1	1
TOTAL	**23 758**	**18 324**

NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres :

(k€)	Montant au 31/12/2024	Affectation du résultat	Autres variations		Montant au 31/12/2025
			Augmentations	Diminutions	
▪ Fonds propres	399 691	-19 619			380 072
▪ Réserve de réévaluation	790				790
▪ Écart de réévaluation libre (1)	166 884				166 884
▪ Résultat de l'exercice 2024	-19 619	19 619			-
▪ Résultat de la période				-3 805	-3 805
▪ Subventions d'investissement nettes (2)	14 740		3 303	-2 059	15 984
TOTAL	**562 485**	**-**	**3 303**	**-5 865**	**559 924**

(1) Réévaluation à leur valeur réelle des actifs affectés au bilan du secteur lucratif, pratiquée en 2002 dans le secteur non lucratif et en franchise d'impôt sur les sociétés, préalablement au transfert des actifs vers le secteur lucratif.

(2) L'augmentation sur l'exercice est principalement constituée de subventions reçues ou à recevoir de l'ANR pour 195 k€, du Ministère de la Transition Ecologique pour 316 k€, de BPI pour 1 555 k€, de la Région AURA pour 740 k€ et de la Métropole de Lyon pour 427 k€.
La diminution représente la quote-part des subventions rapportée au résultat de la période.

NOTE 8 – AUTRES FONDS PROPRES

(k€)	Montant au 31/12/2024	Variation nette période	Montant au 31/12/2025
▪ Soutiens DGEC et autres organismes	2 678	-1 422	1 256

La variation de ce poste concerne la sortie des avances conditionnées en lien avec la clôture du dispositif d'aides reçues de la DGEC.

NOTE 9 – PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

(k€)	Montant au 31/12/2024	Dotations de la période	Reprises de la période (provision utilisée)	(provision non utilisée)	Montant au 31/12/2025
POUR RISQUES					
▪ Pour litiges sociaux	853	68	-43	-83	794
▪ Pour litiges juridiques & commerciaux	-	7	-	-	7
▪ Pour pertes de change	13	1	-11	-3	1
▪ Pour pertes à terminaison	196	61	-196	-	61
	1 062	**136**	**-250**	**-86**	**862**
POUR CHARGES					
▪ Pour indemnités départs retraite	27 912	2 611	-2 435	-2 304	25 785
▪ Pour médailles du travail	1 435	137	-96	-104	1 373
▪ Pour désamiantage	621	1 195	-50	-	1 766
	29 968	**3 944**	**-2 580**	**-2 407**	**28 923**
POUR DÉPRÉCIATIONS					
▪ Sur immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
▪ Sur immobilisations corporelles	1 330	-	-1 287	-	43
▪ Sur immobilisations financières	-	-	-	-	-
▪ Sur stocks	201	-	-101	-82	19
▪ Sur créances clients	360	355	-30	-47	637
▪ Sur autres créances	14 061	-	-1 042	-	13 019
	15 953	**355**	**-2 460**	**-129**	**13 718**
TOTAL	**46 982**	**4 434**	**-5 291**	**-2 622**	**43 503**

Les provisions pour risques et pour charges comprennent principalement :

- Une provision pour indemnités de départs en retraite de 25 785 k€, ainsi qu'une provision pour médailles du travail de 1 373 k€.
 Le montant provisionné au titre de ces passifs sociaux a diminué de -2 189 k€ par rapport à 2024.
- Une provision pour travaux de désamiantage de 1 766 k€. Une provision complémentaire a été intégrée dans les comptes à hauteur de 1 195 k€ pour couvrir le désamiantage des outils expérimentaux.
- Des provisions pour litiges sociaux en cours pour 794 k€.
- Des provisions pour pertes à terminaison pour 61 k€.

NOTE 10 – DETTES

Emprunts et dettes financières diverses

(k€)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
▪ Prêts consentis par IFP Investissements	5 074	5 091
▪ Dépôts reçus	75	75
TOTAL	**5 150**	**5 167**

Ce poste est principalement constitué de deux prêts consentis par IFP Investissements, le premier de 3 000 k€ versé en 2011 et 2012 et destiné au financement de la construction d'un équipement de R&I et le second de 8 000 k€ versé en 2016 et 2017, et destiné à soutenir IFPEN dans le financement d'investissements.

Ces prêts qui s'élèvent à 5 000 k€, ont fait l'objet de remboursements à hauteur de 6 000 k€ sur les exercices passés.

Dettes fiscales et sociales

(k€)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
▪ Personnel - rémunérations et dettes provisionnées	18 944	19 410
▪ Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 189	12 732
▪ État et autres collectivités publiques	10 907	10 954
TOTAL	**42 040**	**43 096**

Autres dettes

(k€)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
▪ RTPG - valorisation interne à reverser	-	620
▪ Union Européenne - avances reçues	6 206	2 606
▪ ADEME - avances reçues	62	289
▪ Ministère intérieur - avances reçues	791	2 137
▪ ANR - avances reçues	4 628	5 916
▪ Communauté Urbaine de Lyon - avances reçues	-	356
▪ DGAC - avances reçues	-	34
▪ Financeurs divers - avances reçues	13	28
▪ Créditeurs divers	282	91
TOTAL	**11 982**	**12 078**

Charges à payer

Elles se rattachent aux postes suivants :

(k€)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
▪ Emprunts et dettes financières - Divers	74	91
▪ Fournisseurs	10 496	11 043
▪ Dettes fiscales et sociales	27 517	28 306
▪ Dettes sur immobilisations	5 124	8 273
TOTAL	**43 211**	**47 713**

Échéances des dettes

DETTES (k€)	Montant	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et à moins de 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
▪ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	-	-	-	-
▪ Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	5 150	97	5 053	-
▪ Avances et acomptes reçus sur commandes	5 548	5 548	-	-
▪ Fournisseurs et comptes rattachés	18 367	18 367	-	-
▪ Dettes fiscales et sociales	42 040	42 040	-	-
▪ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 867	5 867	-	-
▪ Autres dettes	11 982	11 982	-	-
▪ Instruments financiers	8	8	-	-
▪ Produits constatés d'avance	941	941	-	-
TOTAL	**89 903**	**84 850**	**5 053**	**-**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	0

Produits constatés d'avance

(k€)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
▪ Prestations	748	763
▪ Contrats à l'avancement	193	47
TOTAL	**941**	**810**

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage une perte de -3 805 k€.

NOTE 11 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(k€)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024	Variation 2025/2024
▪ Produits d'exploitation	**243 073**	**238 869**	**4 204**
dont principalement :			
▪ Production vendue	37 816	40 887	-3 071
▪ Production immobilisée (cf. Notes 3 et 4)	11 687	7 652	4 035
▪ Subventions	19 995	17 791	2 204
▪ Redevances perçues (cf. Note 1)	48 822	46 681	2 141
▪ Subvention pour charges de service public (cf. Note 1)	117 635	122 250	-4 615
▪ Reprises sur dépréciations et provisions (cf. Notes 1 et 9)	6 871	3 357	3 514
▪ Charges d'exploitation	**295 443**	**295 191**	**252**
dont principalement :			
▪ Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 090	4 657	-568
▪ Autres achats et charges externes	76 903	79 209	-2 306
▪ Impôts, taxes et versements assimilés	19 899	19 581	317
▪ Salaires et cotisations sociales	159 404	158 978	427
▪ Dotations aux amortissements	29 807	27 444	2 363
▪ Dotations aux provisions pour risques et charges (cf. Note 9)	4 080	4 447	-367
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (cf. Note 1)	**-52 370**	**-56 322**	**3 951**

Le poste « Autres achats et charges externes » inclut depuis le 1er janvier 2025 les achats non stockés. Il diminue de -1 353 k€, dont notamment -668 k€ liés à la diminution des charges de maintenance et d'entretiens et -595 k€ concernant des prestations sur des contrats liés aux activités de mesures et analyses.

Analyse de la production vendue et des redevances par zone géographique

(k€)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024	Variation 2025/2024
▪ Production vendue (biens et services)	**37 816**	**40 887**	**-3 071**
▪ France	30 450	32 628	-2 178
▪ Union Européenne (hors France)	913	837	76
▪ Hors Union Européenne	6 454	7 422	-969
▪ Redevances pour concessions licences	**48 822**	**46 681**	**2 141**
▪ France	47 185	45 192	1 993
▪ Union Européenne (hors France)	905	462	443
▪ Hors Union Européenne	731	1 027	-295
TOTAL	**86 638**	**87 567**	**-929**

NOTE 12 – RÉSULTAT FINANCIER

(k€)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024	Variation 2025/2024
▪ Revenus des titres de participations	42 924	37 970	4 955
▪ Revenus des prêts immobilisés	15	60	-45
▪ Revenus des placements et créances de l'actif immobilisé	516	649	-133
▪ Résultat de change	-11	-11	1
▪ Intérêts et assimilés	-122	-161	39
▪ Résultat de cession des Immobilisations financières (1)	8 505	-	8 505
▪ Résultat de cession de VMP et d'instruments de trésorerie	41	23	18
RÉSULTAT FINANCIER (cf. Note 1)	**51 868**	**38 530**	**13 338**

(1) Ce poste correspond au résultat des cessions effectuées sur les titres Technip Energies au cours de l'exercice 2025 (Cf. Note 1).

Revenus des titres de participations

Ils se décomposent comme suit :

(k€)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024	Variation 2025/2024
▪ Axens	29 544	26 393	3 151
▪ Beicip-Franlab	1 995	-	1 995
▪ IFP Investissements	6 283	5 984	299
▪ IFP Training	1 102	1 593	-491
▪ Cofip	4 000	4 000	-
TOTAL	**42 924**	**37 970**	**4 955**

NOTE 13 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(k€)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024	Variation 2025/2024
▪ Quote-part de subventions d'investissements rapportée au résultat	-	2 325	-2 325
▪ Libération d'obligation de remboursement d'avances conditionnées (RTPG)	257	852	-594
▪ Plus (moins)-value de cessions d'actifs	-115	-174	60
▪ Reprises (dotations) exceptionnelles	355	-729	1 084
▪ Produits (charges) exceptionnels	-	-992	992
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**498**	**1 282**	**-784**

Le résultat exceptionnel est composé de la cession partielle d'un terrain pour -115 k€ et de l'impact de la clôture du dispositif d'aides remboursables reçues pour un montant net de 612 k€ (cf. Note 1).

La quote-part de subventions d'investissements est classée en 2025 dans le poste « Subventions » en résultat d'exploitation pour 2 325 k€ en application du nouveau règlement ANC n° 2022-06 (Cf. Note 1).

NOTE 14 – INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS

Ce poste s'élève à 1 940 k€ et représente pour 1 947 k€ la prime d'intéressement provisionnée au titre de 2025 qui sera versée en 2026, en application de l'accord d'intéressement signé pour la période 2023 à 2026 et l'ajustement entre la prime d'intéressement provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2024 et la prime réellement versée en 2025 pour -7k€.

NOTE 15 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Ce poste comprend l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, dû par IFPEN au titre de la partie de son activité réputée fiscalement concurrentielle ainsi que l'impôt sur les sociétés au taux de 24% dû sur les revenus patrimoniaux rattachés au secteur non lucratif.

Aucune charge d'impôt complémentaire dans le cadre de Pilier 2 n'a été comptabilisée dans les comptes d'IFPEN au titre de l'exercice 2025.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(k€)	Résultat avant impôt 31/12/2025	Impôt 31/12/2025	Résultat avant impôt 31/12/2024	Impôt 31/12/2024
▪ Résultat courant	-502	1 862	-17 792	609
▪ Résultat exceptionnel	498	-1	1 282	20
▪ Résultat comptable avant impôt et intéressement	-4	1 861	-16 510	629
▪ Résultat comptable	-3 805	1 861	-19 619	946
▪ Impôt au taux de droit commun	-	1 851	-	616
▪ Taux d'impôt au taux de droit commun	-	25,48%	-	25,00%

La ventilation de l'impôt a été réalisée à partir des résultats courants et exceptionnels, ventilés par taux d'imposition et compte tenu de l'incidence des réintégrations et déductions fiscales se rapportant à chacun de ces résultats.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 16 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

(k€)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Engagements donnés	**2 788**	**6 989**
▪ Partenaires industriels sur projets de recherche bénéficiant d'aides remboursables	-	3 110
▪ Garanties bancaires pour bonne exécution de contrats de prestations	2 108	2 293
▪ Garanties sur logements élèves (1)	680	1 585
▪ Autres garanties données		-
Engagements reçus	**2 652**	**2 613**
▪ Partenaires industriels sur projets de recherche bénéficiant d'aides remboursables	-	-
▪ Cautions des fournisseurs	2 044	1 869
▪ Financements privés sur Chaires d'Enseignement	608	744
▪ Autres garanties reçues	-	-
Engagements réciproques	**-**	**-**

(1) IFPEN a l'obligation :
- d'assurer l'encaissement de 7/10è des loyers couvrant à la fois la défaillance éventuelle des locataires et la vacance des locaux,
- de prendre en charges les réparations locatives (non estimées à ce jour).

Instruments financiers

(k€)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Instruments financiers		
▪ Ventes à terme de devises destinées à couvrir des créances :		
- kUSD	1 374	2 571
- équivalent k€	1 183	2 431

NOTE 17 – INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

Ventilation de l'effectif moyen

		31/12/2025	31/12/2024
Méthode	Catégories	Personnel Salarié	Personnel Salarié
Effectif hors détachés (ETP)	▪ Ingénieurs et cadres	991	991
(art. R123-198-5è du Code de commerce)	▪ Employés et techniciens	532	552
TOTAL		**1 523**	**1 543**
Effectif hors détachés	▪ Ingénieurs et cadres	1 015	1 016
(art. D123-200 du Code de Commerce)	▪ Employés et techniciens	552	571
TOTAL		**1 567**	**1 587**

NOTE 18 – INFORMATIONS SUR ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

NOTE 19 – TABLEAU – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés *(en milliers d'euros ou d'unités nationales)*	Capitaux propres	% du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus Brute	 Nette	Prêts et avances consentis par IFPEN	Engagements donnés par IFPEN	Chiffre d'affaires HT 01/01/2025 au 31/12/2025	Bénéfice ou (perte) 01/01/2025 au 31/12/2025	Dividendes encaissés par IFPEN au 31/12/2025
Renseignements concernant les filiales									
Cofip Rueil Malmaison - France	14 737	100,00	34 139	34 139	-	-	6 083	1 935	4 000
Beicip-Franlab Rueil Malmaison - France	29 515	100,00	3 102	3 102	-	-	33 944	4 125	1 995
Axens (1) Rueil Malmaison - France	452 038	82,12	249 171	249 171	-	-	666 060	47 814	29 544
IFP Investissements Rueil Malmaison - France	92 659	100,00	93 855	93 855	-	-	-	3 613	6 283
IFP Technologies (Canada) Inc Calgary, Alberta - Canada	7 963 CAD *(Social 2024)*	100,00	3 202	3 202	-	-	2 685 CAD *(Social 2024)*	-73 CAD *(Social 2024)*	-
A. Total des filiales	**-**	**-**	**383 470**	**383 470**	**0**	**0**	**-**	**-**	**41 822**
Renseignements concernant les participations									
IFP Training Rueil Malmaison - France	29 348	39,81	1 070	1 070	-	-	25 023	2 302	1 102
PROCETHOL 2G Pomacle - France	-34 330	24,93	9	9	80	-	-12	-680	-
Bionext Venette - Compiègne - France	-7 535 *(Social 2024)*	29,82	4	4	13 332	-	-111 *(Social 2024)*	-384 *(Social 2024)*	-
B. Total des participations	**-**	**-**	**1 084**	**1 084**	**13 413**	**0**	**-**	**-**	**1 102**
TOTAL (A+B)	**-**	**-**	**384 553**	**384 553**	**13 413**	**0**	**-**	**-**	**42 924**

(1) Fin décembre 2023, Axens a procédé à une augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise (PEE) de la Société en émettant 27 700 actions nouvelles.
En 2024, Axens a procédé au rachat puis à l'annulation de 4 150 actions.
En 2025, Axens a procédé à une nouvelle augmentation de capital réservée aux adhérents du PEE de la Société en émettant 23 500 actions nouvelles. Par ailleurs, Axens a procédé au rachat puis à l'annulation de 1 250 actions. De ce fait, le taux de détention d'IFPEN diminue, passant de 82,89 % à 82,12 % au 31 décembre 2025.

IFP Energies nouvelles

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton

29, rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

IFP Energies nouvelles
Etablissement Public Industriel et Commercial
1, avenue du Bois-Préau
92500 Rueil-Malmaison

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Etablissement IFP Energies nouvelles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06 décrit dans le paragraphe « Référentiel comptable » de la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Le principe de suivi de la valeur des écarts d'acquisition et des titres de participation des sociétés non consolidées est exposé aux paragraphes « Ecarts d'acquisition » et « Titres des sociétés non consolidées » de la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner la méthodologie mise en œuvre, à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues, et à vérifier que les notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées selon les modalités présentées dans le paragraphe « Provisions » de la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à revoir les calculs ; nous nous sommes par ailleurs assurés que les notes de l'annexes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du secrétaire du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

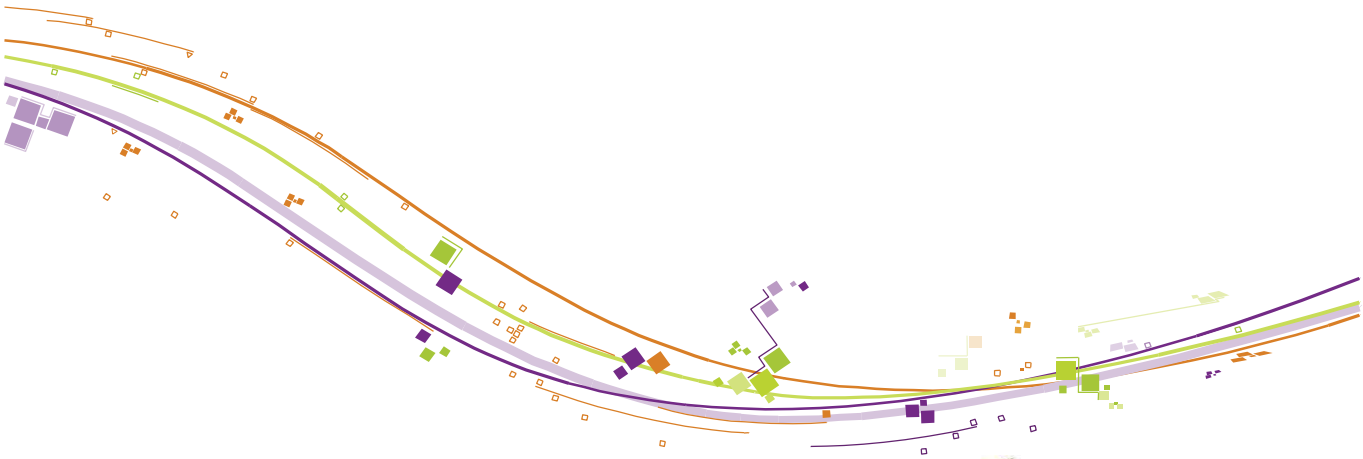
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 25 mars 2026

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton	Deloitte & Associés
Membre français de Grant Thornton International	
Laurent BOUBY	Alexis Levasseur
Laurent Bouby	Alexis Levasseur

COMPTES CONSOLIDES
AU
31 décembre 2025



BILAN CONSOLIDE au 31 Décembre 2025

(M€)		31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	Note 4	98,5	116,6
Dont écarts d'acquisition positifs		*34,1*	*54,2*
Immobilisations corporelles	Note 5	342,4	342,9
Immobilisations financières	Note 6	66,0	72,6
Titres mis en équivalence	Note 7	3,2	14,5
Actif immobilisé		**510,1**	**546,7**
Stocks & en cours	Note 9	285,4	282,4
Clients et comptes rattachés	Note 10	448,0	412,6
Autres créances et comptes de régularisation (4)	Note 11	95,9	108,2
Valeurs mobilières de placement	Note 12	7,4	9,6
Disponibilités	Note 12	204,4	171,1
Actif circulant		**1 041,2**	**983,9**
TOTAL ACTIF		**1 551,3**	**1 530,5**
Fonds Propres IFP Energies nouvelles	Note 1	380,1	399,7
Réserves et résultat consolidés (1)		483,4	459,2
Autres (2)		6,8	34,8
Capitaux propres part du groupe		**870,3**	**893,7**
Intérêts minoritaires		**22,4**	**23,1**
Total capitaux propres		**892,7**	**916,8**
Autres fonds propres	Note 13	**6,2**	**6,6**
Provisions	Note 14	**82,9**	**75,0**
Emprunts et dettes financières	Note 16	18,2	44,6
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 17	253,6	211,8
Autres dettes et comptes de régularisation (3)	Note 18	297,6	275,7
Dont écarts d'acquisition négatifs		0,0	0,0
Dettes		**569,5**	**532,1**
TOTAL PASSIF		**1 551,3**	**1 530,5**
(1) dont résultat net de l'exercice		*4,8*	*-14,3*
(2) cf tableau de variation des capitaux propres			
(3) dont impôts différés passifs	*Note 15*	*15,3*	*12,7*
(4) dont impôts différés actifs	*Note 15*	*8,1*	*7,7*

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE au 31 Décembre 2025

(M€)		Exercice 2025	Exercice 2024
Chiffre d'affaires	Note 24	1 184,9	1 108,3
Subvention d'Etat pour charges de service public IFPEN	Note 1	117,6	122,2
Autres produits d'exploitation		122,5	113,0
Achats consommés		-498,0	-448,7
Autres charges d'exploitation		-311,0	-309,7
Impôts et taxes		-33,2	-33,1
Charges de personnel		-445,1	-432,6
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	Note 19	-98,1	-101,8
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET REPRISES DES ECARTS D'ACQUISITION		**39,5**	**17,7**
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	Note 4	-18,4	-8,0
Reprise des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées			
RESULTAT D'EXPLOITATION APRES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET REPRISES DES ECARTS D'ACQUISITION LIES AUX ENTITES INTEGREES		**21,1**	**9,7**
Charges et produits financiers	Note 20	1,7	-8,7
Charges et produits exceptionnels	Note 21	0,9	-1,1
Impôts sur les résultats	Note 22	-16,5	-13,0
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES		**7,2**	**-13,1**
Résultat net lié aux entités mises en équivalence	Note 7	0,3	1,5
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**7,5**	**-11,6**
Intérêts minoritaires		-2,7	-2,6
RESULTAT NET PART DU GROUPE		**4,8**	**-14,3**

TABLEAU des FLUX de TRESORERIE au 31 décembre 2025
(établi à partir du résultat groupe)

(M€)		Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat net part du Groupe		4,8	-14,3
Intérêts minoritaires - Résultat		2,7	2,6
Part dans le résultat des mises en équivalence net des dividendes reçus		-0,3	-0,7
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Libération Obligation remboursement RTPG		-1,4	-0,9
- Dividendes reçus en actions		0,0	0,0
- Amortissements et Provisions		89,9	87,8
- Variation des impôts différés	Note 15	2,0	-2,3
- Plus ou moins-values de cession d'immobilisations		-2,2	0,6
Marge brute d'autofinancement		**95,5**	**72,9**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	Note 23	28,7	-79,4
TOTAL DES FLUX GENERES PAR L'ACTIVITE		**124,2**	**-6,5**
Acquisitions ou augmentations de l'actif immobilisé		-78,1	-65,1
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé		19,9	19,9
Incidence des variations de périmètre	Note 23	-3,6	-5,6
TOTAL DES FLUX D'INVESTISSEMENT		**-61,8**	**-50,8**
Augmentation de capital souscrite par les minoritaires des sociétés intégrées		0,0	0,0
Dividendes versés		-2,6	-2,3
Variation nette des avances conditionnées		0,7	1,1
Subventions d'investissements		3,5	5,9
Emissions d'emprunts		6,0	27,6
Diminutions des dettes financières		-20,3	-8,1
TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT		**-12,7**	**24,2**
Incidence des écarts de conversion		-7,9	2,5
VARIATION DE TRESORERIE		**41,8**	**-30,5**
Trésorerie Ouverture		169,8	200,2
Trésorerie Clôture	Note 12	211,6	169,8

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES au 31 décembre 2025

(M€)	Fonds propres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Ecarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres 31/12/2023	**405,1**	**452,6**	**14,9**	**19,3**	**4,3**	**896,2**	**21,9**	**918,1**
Affectation du résultat consolidé 2023	-5,4	20,3	-14,9			**0,0**		**0,0**
Dividendes versés		-0,3				**-0,3**	**-2,0**	**-2,3**
Augmentation du capital						**0,0**	**0,0**	**0,0**
Résultat consolidé			-14,3			**-14,3**	**2,6**	**-11,6**
Variations des écarts de conversion		0,3			11,2	**11,5**	**0,6**	**12,1**
Subventions d'investissement		0,6		0,0		**0,6**	0,0	**0,6**
Capitaux propres 31/12/2024	**399,7**	**473,4**	**-14,3**	**19,2**	**15,6**	**893,7**	**23,1**	**916,8**
Affectation du résultat consolidé 2024	-19,6	5,4	14,3			**0,0**		**0,0**
Dividendes versés		-0,7				**-0,7**	-1,9	**-2,6**
Augmentation du capital						**0,0**	0,0	**0,0**
Résultat consolidé			4,8			**4,8**	2,7	**7,5**
Variations des écarts de conversion		0,5			-28,6	**-28,2**	-1,5	**-29,6**
Subventions d'investissement				0,7		**0,7**	0,0	**0,7**
Capitaux propres 31/12/2025	**380,1**	**478,6**	**4,8**	**19,9**	**-13,1**	**870,3**	**22,4**	**892,7**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

FAITS MARQUANTS

♦ Plan d'actionnariat salarié chez Axens SA

Dans le cadre du plan d'actionnariat salarié Energ'in 2025 mis en place par Axens SA en 2023, la société a émis 23 500 nouvelles actions puis a procédé au rachat et annulation de 1 250 actions. Au 31 décembre 2025, la dette salariale relative à ce plan s'élève à 20,3 M€ ; elle était de 10,4 M€ au 31 décembre 2024.

NOTE 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis au 31 décembre 2025 et sont présentés en millions d'euros avec une décimale.

♦ Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe IFPEN sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, le nouveau règlement ANC n°2024-05 vient modifier le règlement ANC n°2020-01 en vigueur. L'application des nouvelles normes de ce règlement est prospective à compter de la date de première application.
Les principales dispositions de ce règlement sont les suivantes :

- Modification du champ d'application de la méthode alternative dans le cas d'opérations de regroupement sous contrôle commun,
- Modification de la présentation des écarts d'acquisitions négatifs,
- Modification du résultat net lié aux entités mises en équivalence.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe IFPEN.

Les évolutions apportées par le règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, à effet au 1er janvier 2025, impactent également les états financiers consolidés. Ce règlement introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, des modifications dans la classification de certaines opérations et la suppression de la technique des transferts de charges.

♦ Méthodes de consolidation

Les sociétés contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
Les sociétés dans lesquelles le groupe IFPEN n'a pas le contrôle mais y exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ; l'influence notable est présumée lorsque le groupe contrôle au moins 20 % du capital de la société.
Peuvent être exclues du périmètre de consolidation, les sociétés contrôlées ou sous influence notable pour lesquelles l'une des conditions suivantes est remplie :

Produits d'exploitation hors groupe au pourcentage de détention du groupe : inférieur ou égal à 12 M€.

Total du bilan au pourcentage de détention du groupe : inférieur ou égal à 15 M€.

La liste des filiales consolidées et non consolidées au 31 décembre 2025 est présentée en note 2.

♦ Établissement des comptes consolidés

La consolidation des comptes des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est effectuée en utilisant :

- la technique de la consolidation par paliers : pour les sociétés Axens, Beicip-Franlab qui arrêtent des comptes consolidés au 31 décembre 2025.

A compter de l'exercice clos au 31 décembre 2025, les entités détenues par la société IFP Training sont déconsolidées en raison de leur caractère non significatif.
Le traitement de cette opération a été effectué conformément à l'article 242-11 du règlement ANC 2020-01, c'est-à-dire n'entrainant aucune modification des capitaux propres. Ainsi, la valeur des titres du sous-palier Corys et de IFP Training Middle East ont été repris à l'actif pour la quote-part de capitaux propres en date du 1er janvier 2025.

- la technique de la consolidation directe : pour les autres sociétés du groupe, sur la base de leurs comptes sociaux, arrêtés au 31 décembre 2025.

♦ Conversion des états financiers des filiales en devises

Les comptes des filiales étrangères autonomes sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture :

- les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice à l'exception des comptes de capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués,
- les comptes de résultat sont convertis sur la base des taux de change moyens de l'exercice,
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les éléments de bilan, ainsi que ceux provenant de la différence entre les taux de change moyens et les taux de change à la date d'arrêté sur les éléments de résultat, sont portés dans le poste "Écarts de conversion" inclus dans les capitaux propres consolidés.

♦ Immobilisations corporelles et incorporelles

Écarts d'acquisition :

Lors de l'acquisition d'une entreprise, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur d'utilité pour les actifs et passifs destinés à l'exploitation et la valeur de marché pour les autres actifs et passifs à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.
Les écarts d'acquisition sont inscrits à l'actif du bilan consolidé.
Les écarts d'acquisition à durée de vie définie sont amortis sur leur durée d'utilité. Les écarts d'acquisition sans durée de vie définie font l'objet d'un test de dépréciation (« impairment ») en cas d'indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an.
Les écarts existants à fin 2015 sont amortis linéairement selon leurs plans d'amortissement d'origine.

Les écarts d'acquisition sont appréciés à la clôture de chaque exercice en fonction des résultats et des perspectives des filiales concernées. Une dépréciation accélérée de l'écart d'acquisition est retenue par le groupe lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition.

La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition figure sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé.

Autres immobilisations incorporelles :
Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au coût de production. Les durées usuelles d'amortissement sont précisées ci-après :

- savoir-faire industriel	8 à 20 ans linéaire
- licence	10 ans linéaire
- brevets	13 à 20 ans linéaire
- concessions	30 ans linéaire
- logiciels	1 à 8 ans linéaire
- frais de développement	2 à 10 ans linéaire

L'application de principes communs aux sociétés consolidées conduit à éliminer de l'actif du bilan consolidé les frais de recherche immobilisés dans les comptes sociaux d'IFPEN, la contrepartie étant la diminution des réserves et/ou du résultat. Les frais de développement sont maintenus à l'actif du bilan consolidé et amortis sur leur durée d'utilité.

Immobilisations corporelles :
Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au coût de production. Les durées usuelles d'amortissement sont précisées ci-après :

- constructions industrielles	10 à 30 ans linéaire
- autres constructions	15 à 30 ans linéaire
- agencements	9 à 15 ans linéaire
- installations techniques	3 à 20 ans linéaire
- matériels – outillages	3 à 20 ans linéaire
- matériel de transport	2 à 5 ans linéaire
- matériel de bureau	3 à 10 ans linéaire ou dégressif
- matériel informatique	3 à 5 ans linéaire ou dégressif
- mobilier	5 à 10 ans linéaire

♦ Contrat de crédit-bail

Les immobilisations significatives faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations incorporelles et corporelles. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. La dette financière correspondante est inscrite au passif.

♦ Titres des sociétés non consolidées

Les titres des sociétés non consolidées sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition.
Les titres libellés en devises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition converti en euros au cours du jour de l'opération.
Lorsque, à la clôture des comptes annuels, la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence entre ces deux valeurs. La valeur d'utilité des titres non cotés est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette (éventuellement réévaluée), des perspectives de rentabilité, de la rente du goodwill.
Concernant les titres cotés, une dépréciation sera comptabilisée dès lors que l'évolution des cours de bourse postérieurement à la clôture et jusqu'à la date du Conseil d'Administration conduit à constater une valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur comptables des titres.

♦ Titres des sociétés mis en équivalence

Les titres des sociétés mis en équivalence figurent au bilan pour la quote-part de situation nette détenue par le groupe IFPEN dans chacune de ces sociétés consolidées.
Lorsque la quote-part dans les capitaux propres devient négative et que le groupe a décidé de maintenir sa participation dans la société concernée, la partie négative est portée dans la rubrique des provisions.

♦ Stocks et en-cours de production

Les stocks sont évalués au coût de revient selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production incluant les consommations et les charges directes et indirectes de fabrication, les amortissements des biens concourant à la production. Les frais financiers sont exclus du coût de production.
Les stocks et les en-cours de production font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur de réalisation estimée est inférieure au coût de revient.
Par ailleurs, une dépréciation est constituée pour les produits non conformes et pour les stocks à rotation lente.

♦ Créances clients

Les créances clients sont dépréciées dès lors qu'un risque certain de non recouvrement est identifié.

♦ Conversion des opérations en devises

Les charges et produits résultant des opérations en devises sont comptabilisés à leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis au taux de clôture, et les écarts de change latents et provisions pour pertes de change générés par cette conversion sont maintenus au bilan.

♦ Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur l'écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable consolidée des actifs et des passifs et portent notamment sur les retraitements effectués en consolidation et sur les différences temporaires. Ils apparaissent au bilan sous les rubriques :

"Autres dettes et comptes de régularisation"	pour les impôts différés passif,
"Autres créances et comptes de régularisation "	pour les impôts différés actif.

Le groupe détermine ses impôts différés en les calculant conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.
Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liés aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.
Les actifs d'impôts différés sur déficits ne sont pas comptabilisés lorsque leur récupération n'est pas probable dans un délai raisonnablement court.

♦ Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement constituées de produits de placements à court terme figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. A la clôture, si leur valeur liquidative est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les disponibilités sont composées des comptes de caisse et des comptes bancaires, y compris comptes à terme bloqués rémunérés.

♦ Fonds propres IFP Energies nouvelles

IFPEN n'a pas de capital social. Par dérogation au règlement ANC n° 2020-01 précisé par la recommandation ANC n° 2022-02, le poste « Fonds propres IFP Energies nouvelles », inscrit au passif du bilan, agrège les résultats d'IFPEN constatés au cours des exercices antérieurs.

♦ Autres fonds propres

Les aides remboursables comptabilisées au passif du bilan sous la rubrique "Avances conditionnées" correspondent à la part revenant au groupe IFPEN sur les soutiens accordés.
Les obligations de remboursement éventuelles incombant aux partenaires sur des projets ayant bénéficié d'aides de la DGEC font l'objet d'une inscription au titre des engagements hors bilan.

♦ Provisions

Les provisions sont constituées pour faire face aux obligations existant à la clôture et dont il est probable qu'elles génèrent des sorties de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour le groupe ; ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements de retraite et médailles du travail : Conformément au règlement ANC n° 2013-02, les indemnités de départ à la retraite et les gratifications pour médailles du travail font l'objet d'une provision, portée sous la rubrique "provisions pour risques et charges". Cette provision est calculée sur la base des conventions et des lois en vigueur. L'incidence des variations d'hypothèses actuarielles est constatée immédiatement en compte de résultat.

Méthode appliquée dans le groupe IFPEN :

- Calcul sur la base des salariés présents au 31 décembre 2025, en fonction de leur probabilité de présence ou d'octroi d'une médaille (sur la base d'un examen statistique, d'un taux de rotation du personnel différencié selon les tranches d'âges appliqué individuellement à la population, d'un risque de mortalité estimé individuellement à partir des tables de mortalité TGH - TGF 2005-2006),
- Évolution des salaires : un taux de révision pour l'ensemble des salariés.
- Taux d'actualisation financière retenu : iBoxx Euro Corporate AA 10+.

A noter que le 5 novembre 2021, l'ANC a introduit un choix de méthodes comptables pour la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné, et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite ; ce qui conduit :
- Soit à maintenir la méthode consistant à constater l'engagement sur la durée d'emploi du salarié de sa date d'embauche à la date estimée de son départ en retraite ;
- Soit à adopter la méthode consistant à constater l'engagement sur les dernières années précédant immédiatement l'âge de retraite et qui lui permettent d'atteindre le montant maximal plafonné.

Le groupe IFPEN a pris l'option de maintenir sa méthode historique.

Garanties clients : Les provisions pour garanties clients sont calculées en fonction des risques et des engagements contractuels.

Risques filiales et participations : Les provisions pour risques filiales et participations correspondent à la quote-part de situation nette négative des sociétés non consolidées. Une provision complémentaire peut être constituée dans le cas de risques spécifiques identifiés.

Pertes à terminaison : Les provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées dès lors que le résultat prévisionnel du contrat apparaît négatif.

Écarts d'acquisition négatifs : Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan en provisions pour risques et charges et sont rapportés au résultat selon un plan de reprise sur une durée n'excédant généralement pas cinq ans.

♦ Provisions réglementées

Les provisions réglementées (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, provisions pour grands ensembliers, …) dont les constitutions ne répondent pas à l'application d'un principe économique, sont éliminées du bilan consolidé du groupe IFPEN.

♦ Subventions d'investissement

Conformément à la recommandation ANC n° 2022-02, les subventions d'investissement sont maintenues en capitaux propres.

♦ Chiffre d'affaires

Les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires sur contrats long terme sont les suivantes :

Ventes de produits : le chiffre d'affaires est reconnu à l'expédition, au regard des règles contractuelles applicables.

Ventes d'équipements : Les ventes d'équipements font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement technique. Un revenu est constaté dès lors que l'avancement technique atteint 25 % pour un équipement donné. Ce principe entraîne la constatation de factures à établir ou de produits constatés d'avance quand la facturation n'est pas en phase avec l'avancement technique des travaux. Les factures fournisseurs en excès par rapport à l'avancement effectif sont reconnues en stocks.

Dès lors que le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision est constatée pour son montant total.

Ventes de services :
- Les ventes au forfait font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement technique. Ce principe entraîne la constatation de factures à établir ou de produits constatés d'avance quand la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour risque de perte sur marché à terminaison est enregistrée dès lors que le résultat prévisionnel du contrat apparaît négatif.
- Les ventes de prestations en régie sont enregistrées au même rythme que les prestations fournies.

Redevances : le groupe concède par accords de licences à ses clients le droit d'utiliser les brevets, les procédés et les logiciels issus de sa recherche et perçoit à ce titre des redevances. Celles-ci sont enregistrées en résultat au fur et à mesure des facturations prévues contractuellement.

Contrat de construction :
Le chiffre d'affaires et la marge des contrats à long terme sont reconnus sur la base d'un avancement physique pour l'ensemble des affaires.
L'avancement physique est mesuré en fonction de l'avancement prorata temporis des différentes étapes de la réalisation du projet. L'avancement ainsi mesuré sur chacune de ces étapes est ensuite pondéré par les coûts attachés à chaque étape pour donner l'avancement global de l'affaire.

Pour les affaires déficitaires, une provision pour perte à terminaison est systématiquement constituée, anticipant la perte à venir sur le ou les exercices futurs.

Une provision pour garantie est constituée pour chaque projet en cours d'exécution dans le coût à terminaison.

♦ Subvention d'Etat pour charges de service public IFPEN

Par dérogation au règlement ANC n° 2020-01 précisé par la recommandation ANC n° 2022-02, la subvention d'Etat pour charges de service public IFPEN est isolée des autres produits d'exploitation dans le compte de résultat et présentée sur une ligne distincte au niveau du résultat d'exploitation.

♦ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les seuls produits et charges directement liés à un événement considéré comme majeur et inhabituel au regard des faits et circonstances.

♦ Instruments financiers

Le groupe IFPEN a recours à des contrats de change à terme afin de couvrir les risques liés aux fluctuations des cours des devises.

Le groupe applique le règlement ANC n° 2015-05 sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture. Les effets des instruments financiers utilisés par le Groupe pour couvrir et gérer ses risques de change et de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau suivant :

Méthodes de consolidation :

- **IG** : Intégration Globale
- **IP** : Intégration Proportionnelle
- **ME** : Mise en Équivalence
- **NC** : Non consolidée

		31/12/2025			31/12/2024		
	Siège Social	% Contrôle	% Intérêt	Méthode	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
IFPEN	Rueil-Malmaison, France	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Cofip SAS	Rueil-Malmaison, France	100%	100%	I G	100%	100%	I G
IFP Investissements SA	Rueil-Malmaison, France	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Groupe Axens							
Axens SA	Rueil-Malmaison, France	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Axens North America	Princeton NJ, Etats-Unis	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Axens Far East	Tokyo, Japon	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Axens (Beijing) Trading Co Ltd	Pékin, Rép. Pop. de Chine	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Axens Middle East SPC	Manama, Bahreïn	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Axens India Private Ltd	New Delhi, Inde	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Axens Vostok	Moscou, Russie	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Axens Canada Specialty Aluminas Inc	Brockville, Ontario, Canada	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Axens South East Asia Sdn	Kuala Lumpur, Malaisie	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Hydrocarbon Technology and Innovation (HTI)	Lawrenceville, Etats Unis	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Axens Catalyst Arabia Ltd	Kobhar, Arabie Saoudite	75%	75%	I G	75%	75%	I G
GIE Chimie Salindres	Salindres, France	50%	50%	M E	50%	50%	M E
Heurtey Petrochem India Private Ltd	Mumbai, Inde	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Petro-Chem Development Co., Inc	New-York NY, Etats-Unis	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Petro-Chem Korea Co., Ltd	Séoul, Corée	95%	95%	I G	95%	95%	I G
PFR Engineering	Los Angeles CA, Etats-Unis	100%	100%	I G	100%	100%	I G
PFR Technologies LLC	Los Angeles CA, Etats-Unis	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Axens LATAM	Rio de Janeiro, Brésil	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Flowvision	Hodense, Danemark	100%	100%	I G	100%	100%	I G
HydroThane Holding B.V.	Hertogenbosh, Pays-Bas	100%	100%	I G	100%	100%	I G
HydroThane STP B.V	Hertogenbosh, Pays-Bas	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Nacre	Pau, France	23%	23%	M E	23%	23%	M E
Nectis	Rueil-Malmaison, France	51%	51%	I P	51%	51%	I P
Groupe Beicip franlab							
Beicip-Franlab SA	Rueil-Malmaison, France	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Beicip Inc	Houston TX, Etats-Unis	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Beicip Tecnologia de Software Ltda	Rio de Janeiro, Brésil	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Beicip Servicio de Mexico	Mexico, Mexique	100%	100%	I G	100%	100%	I G
IFP Middle East Consulting	Manama, Bahreïn	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Beicip-Franlab India Private Limited	Inde	100%	100%	I G	100%	100%	I G
Beicip Technology Solutions	Malaisie	35%	35%	M E	35%	35%	M E
Compagnie Française de Géothermie	Orléans, France	50%	50%	IP	50%	50%	IP
Groupe IFP Training							
IFP Training SA	Rueil-Malmaison, France	62%	62%	I G	62%	62%	I G
IFP Training & Consulting Middle East	Manama, Bahrein	-	-		62%	62%	I G
Corys SAS	Grenoble, France	-	-		15%	15%	M E
Corys Inc	Jacksonville FL, Etats-Unis	-	-		15%	15%	M E
Corys Simulation Middle East	Nicosie, Chypre	-	-		15%	15%	M E
Corys India Simulation Systems Private Ltd	Maharashtra, Inde	-	-		15%	15%	M E
Groupe Eurecat (sous groupe d'Axens)							
Eurecat SA	La Voulte sur Rhône, France	50%	50%	I P	50%	50%	I P
Eurecat France SAS	La Voulte sur Rhône, France	50%	50%	I P	50%	50%	I P
Eurecat US	Houston TX, Etats-Unis	43%	43%	I P	43%	43%	I P
Eurecat India Catalyst Services Pvt Ltd	Jhagadia, Inde	50%	50%	I P	50%	50%	I P
Eco-Rigen SRL	Gela, Italie	35%	35%	I P	35%	35%	I P
Eurecat Services Inc	New York NY, Etats-Unis	50%	50%	I P	50%	50%	I P
Eurecat Services Asia Pacific	Singapour	50%	50%	I P	50%	50%	I P

Les principales sociétés non consolidées, en raison de l'absence de contrôle par le groupe ou en raison de leur caractère non significatif, sont présentées dans le tableau suivant :

		31/12/2025		31/12/2024	
	Siège Social	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt
IFP Technologies (Canada) Inc.	Calgary Alberta, Canada	100%	100%	100%	100%
Tech'advantage	Rueil-Malmaison, France	100%	100%	100%	100%

NOTE 3 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a évolué comme suit au cours de l'exercice :

- Groupe IFP Training :

- Du fait du passage en dessous des seuils de significativité établis par le groupe IFPEN, les entités du groupe Corys et IFP Training & Consulting Middle East ont été déconsolidées au 1er janvier 2025 (Cf. Note 1 « Etablissement des comptes consolidés »).

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(M€)	31/12/2024	Evolution du périmètre	Acquisitions Augment.	Cessions Dimin.	Transferts	Ecarts de conversion	31/12/2025
Frais de développement	90,6	0,0	8,1	-5,1	0,0	0,0	93,5
Ecarts d'acquisition	151,4	-6,2	0,0	-0,1	0,0	-1,0	144,1
Concessions, brevets, licences	115,4	0,0	1,4	-7,7	2,2	-2,1	109,1
Autres immobilisations incorporelles	22,4	0,0	0,0	0,0	0,3	-1,9	20,8
Immobilisations Incorporelles en cours	8,4	0,0	5,3	0,0	-2,5	-0,2	11,0
IMMOBILISATIONS (BRUT)	**388,2**	**-6,2**	**14,8**	**-13,0**	**-0,1**	**-5,1**	**378,6**
Frais de développement	61,2	0,0	6,4	-4,9	0,0	0,0	62,7
Ecarts d'acquisition	97,2	-4,7	18,4	0,0	0,0	-0,9	110,1
Concessions, brevets, licences	95,0	0,0	4,4	-7,6	-0,1	-1,4	90,4
Autres immobilisations incorporelles	18,2	0,0	0,5	0,0	0,0	-1,8	16,9
IMMOBILISATIONS (AMT/DEP)	**271,7**	**-4,7**	**29,8**	**-12,5**	**-0,1**	**-4,1**	**280,1**
IMMOBILISATIONS (NET)	**116,6**	**-1,6**	**-15,0**	**-0,5**	**0,0**	**-1,1**	**98,5**

Les immobilisations incorporelles brutes diminuent de 9,6 M€ et cette variation s'explique par :

- le poste " Frais de développement " augmente de 2,9 M€ et concerne exclusivement Axens.
- le poste " Ecarts d'acquisition " diminue de 7,3 M€ dont -1,0 M€ pour Axens et -6,2 M€ pour IFP Training dont le détail est présenté ci-après.
- le poste " Concessions, brevets, licences " diminue de 6,2 M€ et concerne principalement Axens.

♦ **Détail sur les écarts d'acquisition** :

		31/12/2024	31/12/2025			
(M€)	Durée d'amort.	Valeur brute	Variations	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Groupe Axens	10 ,15 ans, illimité	144,3	-1,0	143,4	109,9	33,4
Groupe IFP Training	10 et 15 ans	6,2	-6,2	0,0	0,0	0,0
Groupe Beicip	10 ans	0,8	-0,1	0,8	0,1	0,6
ECARTS D'ACQUISITION		**151,4**	**-7,3**	**144,1**	**110,1**	**34,1**

La variation de -1,0 M€ de la valeur brute chez Axens correspond exclusivement à l'impact des écarts de conversion.

La variation de -6,2 M€ de la valeur brute chez IFP Training correspond à la déconsolidation du groupe Corys et de l'écart d'acquisition lié. La valeur nette de cet écart d'acquisition à l'ouverture était de 1,6 M€.

La dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition figure sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé ; elle s'élève à 18,4 M€ au titre de l'année 2025.

Le groupe a réalisé des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition au 31 décembre 2025.

Les principales caractéristiques étant :
- Un plan d'activité sur 5 ans de 2026 à 2030
- Une croissance à l'infini de 1,5%
- Un test de sensibilité du taux d'actualisation de +/- 1,5 points
- Un test de sensibilité des revenus de -10%

Heurtey Petrochem

Les caractéristiques spécifiques étant :
- Un taux d'actualisation de 10,6%
- Un taux d'imposition de 24%

Ce test a permis de conclure à une valeur des actifs supérieure à leur valeur comptable. Aucune dépréciation n'a été réalisée.

Sensibilité :
- Un taux d'actualisation de 12,1% n'aurait pas conduit à une dépréciation.
- Une baisse des revenus de 10% n'aurait pas conduit à une dépréciation.

Hydrotane

Les caractéristiques spécifiques étant :
- Un taux d'actualisation de 10,2%
- Un taux d'imposition de 25%

Ce test a permis de conclure à une valeur des actifs inférieure à leur valeur comptable de 11,1 M€. Une dépréciation correspondante a été comptabilisée.

Sensibilité :
- Un taux d'actualisation de 11,7% aurait conduit à une dépréciation de 13,6 M€.
- Une baisse des revenus de 10% aurait conduit à une dépréciation de 12,6 M€.

Cette perte de valeur a été constatée suite à la révision du plan d'affaires de la société, s'appuyant sur un rebond commercial à moyen terme et sur les synergies avec le reste du groupe

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(M€)	31/12/2024	Evolution du périmètre	Acquisitions Augment.	Cessions Dimin.	Transferts	Ecarts de conversion	31/12/2025
Terrains et agencements	33,4	0,0	0,5	-0,2	0,0	-0,6	33,2
Constructions	496,7	0,0	11,4	-0,7	4,6	-5,7	506,3
Inst. techniques, matériel et outillage	737,3	0,0	15,5	-39,4	12,4	-13,1	712,7
Autres immobilisations	60,8	-0,1	2,1	-3,8	1,2	-1,9	58,3
Immobilisations en cours	35,8	0,0	25,4	-0,1	-15,1	-1,1	44,8
Avances et acomptes	3,4	0,0	1,3	0,0	-3,3	0,0	1,4
IMMOBILISATIONS (BRUT)	**1 367,3**	**-0,1**	**56,2**	**-44,2**	**-0,1**	**-22,4**	**1 356,7**
Terrains et agencements	5,3	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	5,9
Constructions	378,1	0,0	14,0	-0,7	0,0	-3,1	388,2
Inst. techniques, matériel et outillage	590,9	0,0	29,7	-39,4	0,0	-9,7	571,5
Autres immobilisations	50,1	-0,1	4,0	-3,7	-0,1	-1,6	48,6
Immobilisations en cours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IMMOBILISATIONS (AMT / DEP)	**1 024,4**	**-0,1**	**48,3**	**-43,7**	**-0,1**	**-14,5**	**1 014,3**
IMMOBILISATIONS (NET)	**342,9**	**0,0**	**7,9**	**-0,5**	**0,0**	**-7,9**	**342,4**

Les immobilisations corporelles en valeur brute sont en baisse de 10,6 M€. Cette diminution s'explique principalement par le poste "Installations techniques, matériel et outillage" dont une baisse de 15,1 M€ chez IFPEN et 9,7 M€ chez Axens.

Les biens inscrits en immobilisations et faisant l'objet de contrats de crédit-bail se répartissent comme suit :

	31/12/2025			31/12/2024		
(M€)	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	0,4	0,4	0,0	0,5	0,5	0,0
Matériels et outillages	0,7	0,7	0,0	0,7	0,7	0,0
Matériels informatiques	0,3	0,3	0,0	0,4	0,4	0,0
CREDIT-BAIL	**1,4**	**1,4**	**0,0**	**1,6**	**1,6**	**0,0**

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(M€)	31/12/2024	Evolution du périmètre	Acquisitions Augment.	Cessions Dimin.	Transferts	Ecarts de conversion	31/12/2025
Titres de participation non consolidés	48,5	13,1	1,4	-5,8	0,1	-1,5	55,8
Créances rattachées à des participations	3,3	0,0	0,6	-1,1	0,0	0,0	2,8
Titres immobilisés	30,0	0,0	0,3	-7,5	0,0	0,0	22,8
Prêts	13,7	0,0	0,6	-0,4	-0,1	-0,1	13,8
Dépôts & cautionnements	0,8	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,6
Autres immobilisations financières	1,3	0,0	0,8	-0,7	0,0	-0,1	1,4
IMMOBILISATIONS (BRUT)	**97,6**	**13,0**	**3,8**	**-15,6**	**0,0**	**-1,7**	**97,2**
Titres de participation non consolidés	19,8	0,0	12,3	-6,0	0,0	0,0	26,2
Créances rattachées à des participations	0,7	0,0	0,3	-0,1	0,0	0,0	0,9
Titres immobilisés	4,0	0,0	0,1	-0,4	0,0	0,0	3,7
Prêts	0,4	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,3
IMMOBILISATIONS (DEP.)	**25,0**	**0,0**	**12,7**	**-6,5**	**0,0**	**0,0**	**31,2**
IMMOBILISATIONS (NET)	**72,6**	**13,0**	**-8,9**	**-9,1**	**0,0**	**-1,7**	**66,0**

Les principaux mouvements du poste "Titres de participation non consolidés" correspondent pour +12,1 M€ aux titres des entités Corys et IFP Training & Consulting Middle East déconsolidées au 1er janvier 2025 et pour -5,8 M€ à la sortie des sociétés non consolidées ITS et HP Manufacturing (liquidées) et HP Russie (cédée) chez Axens ; ces titres étant intégralement dépréciés.

La diminution des titres immobilisés correspond principalement à des cessions de titres dans la société Technip Energies par IFPEN pour -6,7 M€.

L'augmentation des dépréciations de titres non consolidés concerne principalement la société FairConnect détenue par IFP Investissements pour 1,6 M€ et la société Plastic Energy détenue par Axens pour 10,2 M€.

Informations financières relatives aux principales sociétés non consolidées :

Raison sociale	% Contrôle	Fonds propres Part du groupe	Résultat Période Part du groupe	Valeur comptable des titres Brute	Nette
				en M€	
IFP Technologies (Canada) Inc.	100%	4,9 M€	-0,0 M€	3,2	3,2
Tech'advantage	100%	1,1 M€	0,1 M€	0,7	0,7

NOTE 7 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

(M€ sauf pourcentages)	31/12/2025 % de contrôle	% d'intérêt	Contrib. aux capitaux propres	Contrib. aux résultats	31/12/2024 % de contrôle	% d'intérêt	Contrib. aux capitaux propres	Contrib. aux résultats
GIE Chimie Salindres (Groupe Axens) (*)	50%	50%	2,9	0,1	50%	50%	3,0	0,0
Beicip Technology Solutions (Groupe Beicip-Franlab) (*) (**)	35%	35%	0,0	0,4	35%	35%	0,0	0,2
Nacre (Groupe Axens) (*)	23%	23%	0,3	-0,2	23%	23%	0,3	-0,1
Groupe Corys (Groupe IFP Training) (*)	-	-	0,0	0,0	15%	15%	11,2	1,3
TITRES MIS EN EQUIVALENCE			**3,2**	**0,3**			**14,5**	**1,5**

(*) Titres mis en équivalence à l'intérieur du périmètre de ce groupe
(**) Situation nette négative reclassée en provisions pour -0,5 M€ en 2024

NOTE 8 – ACTIFS NETS EN COURS DE CESSION

Néant.

NOTE 9 – STOCKS ET EN COURS

(M€)	31/12/2025 Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	31/12/2024 Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Matières premières	60,8	1,5	59,3	70,1	1,8	68,3
En cours de production biens et services	1,4	0,0	1,4	2,0	0,0	2,0
Produits intermédiaires et finis	192,3	8,7	183,5	176,3	9,2	167,1
Marchandises	42,0	0,9	41,2	46,1	1,0	45,0
STOCKS ET EN COURS (NET)	**296,5**	**11,1**	**285,4**	**294,4**	**12,0**	**282,4**

Les stocks en valeurs nettes ont diminué de 3,0 M€ dont -2,9 M€ chez Axens et -0,1 M€ chez Beicip-Franlab.

NOTE 10 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste "Clients et comptes rattachés" comprend essentiellement des créances à court terme.

(M€)	31/12/2025	31/12/2024
Clients et comptes rattachés	514,9	474,5
Dépréciations des créances douteuses	-66,9	-61,9
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (NET)	**448,0**	**412,6**

Le poste "Clients et comptes rattachés net" augmente de 35,4 M€ dont +30,2 M€ pour Axens, -6,3 M€ pour IFPEN, +14,1 M€ pour Beicip-Franlab, et -2,8 M€ pour IFP Training.

NOTE 11 – AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres créances représentent principalement des créances à court terme.

(M€)		31/12/2025	31/12/2024
Avances et acomptes versés		14,7	19,2
Créances sociales		0,2	0,4
Créances fiscales		41,7	52,7
Comptes courants de participations non consolidées		14,7	15,6
Créances sur cessions d'immobilisations		0,3	0,2
Créances diverses		6,6	3,7
Financements divers		8,5	8,4
Charges constatées d'avance		10,8	14,5
Frais d'émission d'emprunts		1,7	0,7
Impôts différés actif	Note 15	8,1	7,7
Ecart de conversion actif		1,7	1,2
Dépréciations des autres créances		-13,1	-16,2
AUTRES CREANCES (NET)		**95,9**	**108,2**

Les autres créances en valeurs nettes ont diminuées de 12,2 M€ dont -10,9 M€ chez Axens, -2,5 M€ chez Beicip-Franlab, +0,7 M€ chez IFP Training et +0,4 M€ chez IFPEN.

Le poste "Comptes courants de participations non consolidées" correspond à hauteur de 13,1 M€ à des avances consenties par IFPEN ; ces avances sont dépréciées à hauteur de 13,0 M€.

Le poste "Financements divers" regroupe les fonds à recevoir par IFPEN au titre d'aides publiques à la recherche.

NOTE 12 – TRESORERIE

(M€)		31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement (net)		7,4	9,6
Disponibilités		204,4	171,1
TRESORERIE BILAN ACTIF		**211,9**	**180,7**
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	Note 16	-0,3	-10,9
TRESORERIE DE CLOTURE		**211,6**	**169,8**

La valeur liquidative des titres d'OPCVM au 31 décembre 2025 étant supérieure à leur valeur d'acquisition, aucune provision n'a lieu d'être constituée.

NOTE 13 – AUTRES FONDS PROPRES

Les autres fonds propres sont constitués des avances conditionnées reçues en financement d'opérations de recherche dans le cadre de programmes faisant l'objet de contrats avec des organismes publics.

(M€)	31/12/2025	31/12/2024
IFP Energies nouvelles	1,3	2,7
Axens	4,9	3,9
Beicip-Franlab	0,0	0,0
AVANCES CONDITIONNEES	**6,2**	**6,6**

NOTE 14 – PROVISIONS

(M€)	31/12/2024	Dotations	Reprises Charges utilisées	Reprises Charges non utilisées	Ecarts de conversion	Autres	31/12/2025
IDR et médailles	50,2	4,0	-3,2	-2,4	0,0	0,0	48,5
Litiges et pénalités	3,8	1,4	-0,7	-0,1	-0,3	0,0	4,1
Garantie	12,8	7,3	-3,9	0,0	-0,1	0,0	16,2
Pertes sur contrat	0,7	0,4	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,5
Désamiantage	0,6	1,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	1,8
Pénalités environnementales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pertes de change latentes	0,5	1,0	-0,2	0,0	-0,1	0,0	1,2
Litiges fiscaux	2,1	0,0	-1,8	0,0	-0,2	-0,2	0,0
Autres provisions pour risques	0,6	1,4	-0,1	0,0	-0,1	0,0	1,9
Autres provisions pour charges	3,2	5,8	-0,4	0,0	-0,1	0,2	8,8
Quote-part de situation nette des titres mis en équivalence	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,4	0,0
PROVISIONS	**75,0**	**22,5**	**-10,8**	**-2,5**	**-0,8**	**-0,4**	**82,9**

Les provisions s'élèvent à 82,9 M€ et sont essentiellement composées :

- des provisions pour indemnités de départs à la retraite (IDR) et médailles du travail de 48,5 M€ dont 26,7 M€ pour IFPEN, 20,3 M€ pour Axens et 1,1 M€ pour IFP Training ; ces montants tiennent compte d'un taux d'actualisation financière retenu à 3,95 %, taux en hausse par rapport à 2024 (3,25 %),
- des provisions pour garantie : 16,2 M€ pour Axens,
- des provisions pour litiges pour 4,1 M€ dont 3,2 M€ pour Axens,
- d'autres provisions pour charges pour 8,8 M€ dont 8,5 M€ pour Axens.

Impact des provisions par nature :

(M€)	Dotations (A)	Reprises Charges utilisées	Reprises Charges non utilisées	Total Reprises (B)	Impact Résultat (-A-B)
Exploitation (*)	21,3	-10,5	-2,5	-13,0	-8,3
Financier (*)	0,2	-0,3	0,0	-0,3	0,1
Exceptionnel (*)	1,0	0,0	0,0	0,0	-1,0
TOTAL	**22,5**	**-10,8**	**-2,5**	**-13,3**	**-9,2**

(*) voir note 19

NOTE 15 – IMPOTS DIFFERES

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

(M€)	31/12/2024	Variations			31/12/2025
		Reclas.	Ecart de conversion, autre	Impact résultat	
Sur retraitements d'engagements de retraite	4,2	-0,3	0,0	0,0	3,9
Sur retraitements de frais de développement	-8,0	0,0	0,0	-0,4	-8,4
Sur retraitements des provisions réglementées	-6,2	0,0	0,0	-0,4	-6,7
Sur décalages temporaires	8,5	0,3	-0,8	-1,6	6,4
Sur immobilisations	-9,3	0,0	1,0	-0,5	-8,8
Sur retraitements des déficits fiscaux	4,0	0,0	-0,2	0,2	4,0
Autres	1,8	0,0	-0,2	0,8	2,4
Impôt différé net : actif (passif)	**-5,0**	**0,0**	**-0,2**	**-2,0**	**-7,2**

Impact résultat	Note 22	**-2,0**

Présentation au bilan			
Impôt différé actif	Note 11	7,7	8,1
Impôt différé passif	Note 18	-12,7	-15,3
Impôt différé net : actif (passif)		**-5,0**	**-7,2**

NOTE 16 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

(M€)		31/12/2025	31/12/2024
Emprunts auprès des établissements de crédit		9,8	25,8
Dépôts et cautionnements reçus		0,1	0,1
Autres emprunts & dettes financières		7,4	7,7
Intérêts courus dettes financières		0,6	0,0
Découverts et soldes créditeurs de banque	Note 12	0,3	10,9
DETTES FINANCIERES		**18,2**	**44,6**

Les dettes financières s'élèvent à 18,2 M€ en 2025 contre 44,6 M€ en 2024.

Le poste "Emprunts auprès des établissements de crédit" diminue de 16,0 M€ exclusivement chez Axens.

Le poste "Autres emprunts et dettes financières" diminue de 0,3 M€ exclusivement chez Axens.

Le poste "Découverts et soldes créditeurs de banque" diminue de 10,7 M€ exclusivement chez Axens.

Analyse par échéance :

(M€)	31/12/2025	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des Etablis. de crédit	9,8	0,9	7,1	1,8
Dépôts & cautionnements reçus	0,1	0,1	0,1	0,0
Autres emprunts & dettes financières	7,4	7,4	0,0	0,0
Intérêts courus autres dettes financières	0,6	0,6	0,0	0,0
Découverts et soldes créditeurs de banque	0,3	0,3	0,0	0,0
TOTAL	**18,2**	**9,2**	**7,2**	**1,8**

Analyse par devise :

(M€)	31/12/2025	31/12/2024
EUR	6,6	36,9
USD	4,2	0,0
Autres	7,4	7,7
TOTAL	**18,2**	**44,6**

Analyse par taux d'intérêt :

(M€)	31/12/2025	31/12/2024
A taux fixe	0,1	0,1
A taux variable	18,1	44,5
TOTAL	**18,2**	**44,6**

NOTE 17 – DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

(M€)	31/12/2025	31/12/2024
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	**253,6**	**211,8**

NOTE 18 – AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres dettes représentent principalement des dettes à court terme.

(M€)		31/12/2025	31/12/2024
Avances et acomptes reçus		23,4	25,3
Dettes fiscales		24,4	29,3
Dettes sociales		115,3	104,0
Dettes sur immobilisations		10,7	17,6
Comptes courants		0,2	0,1
Financements divers		11,8	12,2
Produits constatés d'avance		83,8	62,4
Impôts différés passif	Note 15	15,3	12,7
Dettes diverses		11,0	7,6
Ecart de conversion passif		1,7	4,6
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION		**297,6**	**275,7**

Le poste "Financements divers" regroupe les avances reçues par IFPEN dans le cadre des dispositifs d'aides publiques à la recherche.

Le poste « Dettes sociales » comprend pour 20,3 M€ le FCPE sur actionnariat salarié du groupe Axens mis en place en 2023.

NOTE 19 – DOTATIONS/REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

(M€)		31/12/2025	31/12/2024
EXPLOITATION		**-72,1**	**-73,1**
Dotations aux dépréciations et aux provisions		98,1	101,8
- sur immobilisations		61,0	68,1
- sur actif circulant		15,8	16,5
- pour risques et charges	Note 14	21,3	17,3
Reprises de dépréciations et de provisions		26,0	28,7
- sur immobilisations		1,3	0,0
- sur actif circulant		11,7	15,0
- pour risques et charges	Note 14	13,0	13,7
FINANCIER	Note 20	**-5,1**	**-13,8**
Dotations aux dépréciations et aux provisions		13,0	14,2
- sur immobilisations		12,7	14,0
- sur actif circulant		0,1	0,2
- pour risques et charges	Note 14	0,2	0,1
Reprises de dépréciations et de provisions		7,8	0,4
- sur immobilisations		6,5	0,1
- sur actif circulant		1,0	0,2
- pour risques et charges	Note 14	0,4	0,1
EXCEPTIONNEL	Note 21	**0,0**	**0,4**
Dotations aux dépréciations et aux provisions		1,0	0,3
- sur immobilisations		0,0	0,3
- pour risques et charges	Note 14	1,0	0,0
Reprises de dépréciations et de provisions		1,0	0,8
- sur immobilisations		1,0	0,0
- pour risques et charges	Note 14	0,0	0,8

NOTE 20 – CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

(M€)		31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets de participations		1,7	1,2
Revenus des placements et créances de l'actif immobilisé		0,5	0,7
Résultat de change		0,6	0,4
Intérêts et assimilés		-1,2	-0,8
Résutat de cession des immobilisations financières		2,4	0,0
Autres		2,8	3,6
Reprises / (dotations) financières	Note 19	-5,1	-13,8
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS		**1,7**	**-8,7**

Le résultat financier s'élève à +1,7 M€ en 2025, contre -8,7 M€ pour l'année 2024.

Les dotations financières de l'exercice concernent principalement la dépréciation des titres non consolidés de la société Plastic Energy chez AXENS pour 10,2 M€ et de la société FairConnect chez IFP Investissements pour 1,6 M€.

NOTE 21 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(M€)		31/12/2025	31/12/2024
Plus (moins)-values de cessions d'actifs		0,0	-0,6
Reprises (dotations) exceptionnelles	Note 19	0,0	0,4
Divers		0,9	-0,9
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS		**0,9**	**-1,1**

NOTE 22 – IMPÔTS SUR LES RESULTATS

Ventilation entre impôts courants et impôts différés

(M€)		31/12/2025	31/12/2024
Impôts courants		14,5	15,3
Impôts différés	Note 15	2,0	-2,3
IMPOTS SUR LES RESULTATS		**16,5**	**13,0**

Rapprochement entre la charge d'impôt et la base taxable

(M€)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	39,5	17,7
Charges et produits financiers	1,7	(8,7)
Charges et produits exceptionnels	0,9	(1,1)
Base d'imposition	**42,1**	**7,9**
Taux d'imposition de la mère	25%	25%
Impôt théorique (1)	**10,5**	**2,0**
Impôts sur les résultats	14,5	15,3
Charge (Produit) d'impôt différé (Note 15)	2,0	-2,3
Total impôt constaté (2)	**16,5**	**13,0**
Ecart (2) - (1) à expliquer : charge (produit)	**6,0**	**11,0**
Incidence des différences permanentes	0,5	2,2
Impact différences de taux d'imposition	-0,1	-0,6
Déficits fiscaux non activés	-3,8	-1,0
Secteur non lucratif IFP Energies nouvelles	14,5	15,0
Résultat sur cessions d'immobilisations financières	-0,1	0,0
Crédits d'impôt	-5,2	-7,0
Quote-part des frais et charges sur dividendes	0,1	1,1
Impôts sur exercices antérieurs	0,0	0,6
Autres	0,1	0,7
Total expliqué : charge (produit)	**6,0**	**11,0**

Taux

Le taux d'impôt de la société mère est de 25%.

Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables d'IFPEN, qui s'élèvent à 161,0 M€ au 31 décembre 2025, contre 169,4 M€ au 31 décembre 2024, ont été activés à hauteur de 8,4 M€ en 2025 correspondant à la consommation des déficits fiscaux 2025.

Intégration fiscale

Le groupe d'intégration fiscale constitué par IFP Investissements regroupe uniquement la société Tech'advantage. Cette dernière n'entrant pas dans le périmètre de consolidation du groupe IFPEN, l'impact est retraité dans les comptes consolidés.
L'impôt est constaté au sein du groupe selon le principe de la neutralité comme si les sociétés étaient imposées séparément.
Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la mère et sont considérées comme une simple économie de trésorerie.
Les économies d'impôt réalisées par le groupe non liées aux déficits (correctifs, notamment) sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges.

Dispositif GloBE – Pilier 2

Aucune charge d'impôt complémentaire dans le cadre de Pilier 2 n'a été comptabilisée dans les comptes d'IFPEN au titre de l'exercice 2025.

NOTE 23 – TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :

(M€)	Exercice 2025	Exercice 2024
Variation des stocks	-16,2	-14,2
Variation des clients et comptes rattachés	-55,8	-41,6
Variation des autres créances d'exploitation	13,3	-10,7
Variation des fournisseurs	52,3	16,8
Variation des autres dettes d'exploitation	7,5	2,5
Variation des créances diverses	-0,9	-5,1
Variation des dettes diverses	3,1	-14,5
Variation participation des salariés	0,0	0,0
Variation des comptes de régularisation - actif	3,3	-1,8
Variation des comptes de régularisation - passif	22,1	-10,7
Variation du BFR	**28,7**	**-79,4**

Incidence des variations de périmètre :

Au 31/12/2025, l'incidence des variations de périmètre se décompose comme suit :

(M€)	31/12/2025
- Axens : paiement earn-out HydroThane	-3,4
- Axens : paiement earn-out Flowvision	-0,2
INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE	**-3,6**

Au 31/12/2024, l'incidence des variations de périmètre se décomposait comme suit :

(M€)	31/12/2024
- Axens : paiement earn-out HydroThane	-3,3
- Axens : paiement earn-out HTI	-1,3
- Axens : paiement titres MEE Nacre	-0,4
- Beicip Franlab : Acquisition Compagnie française de géothermie	-0,6
INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE	**-5,6**

NOTE 24 – INFORMATION SECTORIELLE

Détermination des branches d'activité :

Les secteurs d'activités retenus sont les suivants :
- Systèmes énergétiques (ex Ressources),
- Produits énergétiques & Chimie pour l'industrie (ex Procédés),
- Mobilités (ex Transports),
- Formation,
- Autres

Indicateurs sectoriels :

L'indicateur par branche d'activité est le chiffre d'affaires.

Détermination des zones géographiques :

Les zones géographiques présentées sont :
- Europe et CEI,
- Amériques,
- Asie Océanie,
- Afrique et Moyen Orient.

Secteurs d'activités

(M€)	31/12/2025	31/12/2024
Chiffres d'affaires	**1 184,9**	**1 108,3**
Systèmes énergétiques	55,5	56,0
Produits énergétiques & Chimie pour l'industrie	1 084,8	1 000,5
Mobilités	8,2	11,8
Formation	29,4	32,3
Autres	7,1	7,7

Chiffre d'affaires par secteurs géographiques

(M€)	31/12/2025	31/12/2024
Europe et CEI	336,6	307,0
Amériques	262,4	273,5
Asie Océanie	298,6	326,6
Afrique et Moyen Orient	287,2	201,2
CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 184,9**	**1 108,3**

NOTE 25 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

(M€)	31/12/2025	31/12/2024
Cautions, garanties données	264,1	233,4
Coface	0,0	0,0
Achats et ventes à terme	3,8	3,8
Partenaires industriels de recherche aides remboursables	0,0	3,1
Redevances de crédit-bail à courir	0,0	0,0
Retraites externalisées	0,8	0,9
Loyers restants à payer	11,1	17,4
Autres engagements donnés	0,0	0,0
ENGAGEMENTS DONNES	**279,8**	**258,6**
Cautions, garanties reçues	12,3	31,8
Achats et ventes à terme	0,0	0,0
Coface	0,0	0,0
Partenaires industriels de recherche aides remboursables	0,0	0,0
Lignes de crédit obtenues	209,0	74,0
Retraites externalisées	4,8	4,7
Autres engagements reçus	0,6	0,7
ENGAGEMENTS RECUS	**241,7**	**111,2**

Les principales variations des engagements hors bilan concernent :

Engagements donnés

- Les cautions et garanties données augmentent de 20,3 M€, ce qui s'explique principalement par une hausse chez Axens de 22,4 M€ compensée par une baisse de 1,8 M€ chez Beicip-Franlab.
- Le poste des loyers restant à payer s'élève à 11,1 M€ (Axens).

Engagements reçus

- Les cautions et garanties reçues sont en baisse de 19,5 M€ dont -20,3 M€ chez Axens, compensé par une hausse de +0,2 M€ chez IFPEN et +0,7 M€ chez Cofip.
- Le poste des lignes de crédit obtenues s'élève à 209,0 M€ chez Axens en 2025 contre 74,0 M€ chez Axens en 2024.

NOTE 26 – EFFECTIFS (ETP moyen)

L'effectif moyen du groupe IFPEN s'élève à 4 257 personnes en 2025 contre 3 938 personnes en 2024.

NOTE 27 – REMUNERATION ALLOUEE AUX ORGANES DE DIRECTION

Cette information n'est pas donnée car elle conduit à communiquer des rémunérations individuelles.

NOTE 28 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(M€)	Total	Deloitte	Grant Thornton	Autres
Contrôle légal des comptes individuels et consolidés	0,9	0,3	0,6	0,0
Autres services	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	**1,0**	**0,3**	**0,7**	**0,0**

NOTE 29 – EVENEMENTS POSTERIEURS À LA CLOTURE

Le 23 janvier 2026, Axens a finalisé l'acquisition des parts détenues par Ketjen dans le groupe Eurecat. Suite à cette prise de contrôle, le groupe Eurecat sera consolidé en intégration globale à compter du 1er janvier 2026.
Eurecat, leader mondial des services liés aux catalyseurs (régénération, rénovation, recyclage et activation ex-situ), continuera après son acquisition de servir l'ensemble du marché et tous les fabricants.
Par ailleurs, un emprunt bancaire de 115 millions d'euros a été souscrit et tiré le 23 janvier 2026 afin, notamment, de financer cette transaction.

Guerre en Iran
Le 28 février 2026, les Etats-Unis ont lancé une opération militaire conjointe avec Israël, consistant en des frappes aériennes ciblées sur l'Iran.
Nous suivons de près l'évolution de la situation, prenons les mesures appropriées et évaluons en permanence son impact sur nos équipes et opérations.
L'impact financier sur les comptes 2025 est nul. Pour 2026, les impacts sont en cours d'évaluation et dépendront notamment de la durée du conflit et des adaptations de nos clients et du commerce international.

NOTE 30 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions du groupe avec des parties liées se font exclusivement dans le cadre de contrats conclus aux conditions normales de marché.